



Elaboration du **PLU**

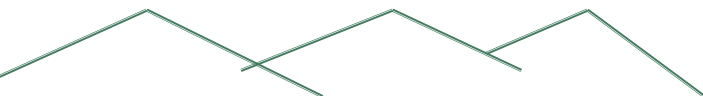
PRESENTATION DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Réunion PPA - Lundi 20 février 2017

PLANNING général :

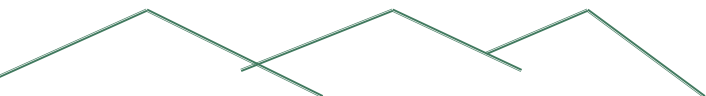
- Lancement de la mission en juin 2016 ;
- Validation du diagnostic par la commune en janvier 2017 ;
- Réflexion sur le PADD entamée dès l'automne 2016, avec l'objectif de débattre le PADD en mars 2017 (le POS devenant caduc à cette date, volonté de la commune de maîtriser son urbanisation) ;
- Lancement de la phase OAP/Zonage/Règlement en avril 2017.



PROGRAMME REUNION 20 février 2017

→ Éléments de diagnostic et orientations générales PADD associées

1. Le paysage et ses évolutions
2. Capacités d'accueil
3. Prospective villageoise
4. Mobilités



1. Le paysage et ses évolutions

- a. Grand paysage
- b. TVB – Agri/forêt
- c. Paysage urbain



a. Grand paysage



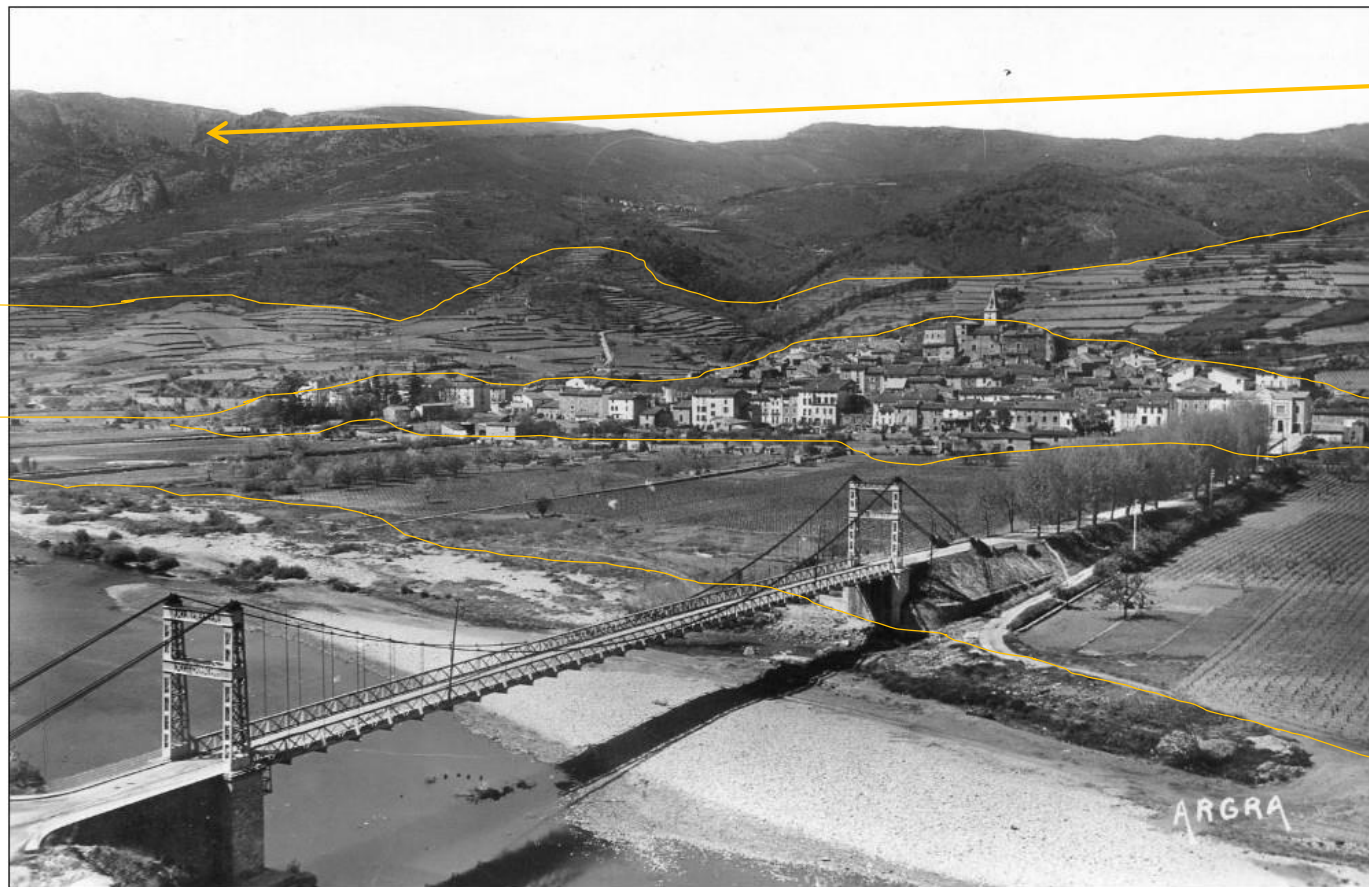
Talbot

www.delcampe.net

Le Poujol sur Orb en 1961

- Un bourg resserré autour du château et de l'église
- Un paysage dominé par l'agriculture et la viticulture.
- Une forêt essentiellement de production (châtaignes) et très éloignée du bourg
- Pas de ripisylves le long de l'Orb, et un phénomène marqué d'érosion des berges

1. Le paysage et ses évolutions



Talbot11

www.delcampe.net

Le Poujol sur Orb en 1961 : des domaines paysagers très lisibles

Le Caroux

Les milieux forestiers

Les coteaux agricoles

Le bourg

La plaine agricole inondable

La rivière et ses abords

1. Le paysage et ses évolutions



Objectifcartes

www.delcampe.net

Le Pujol sur Orb dans les années 50-60

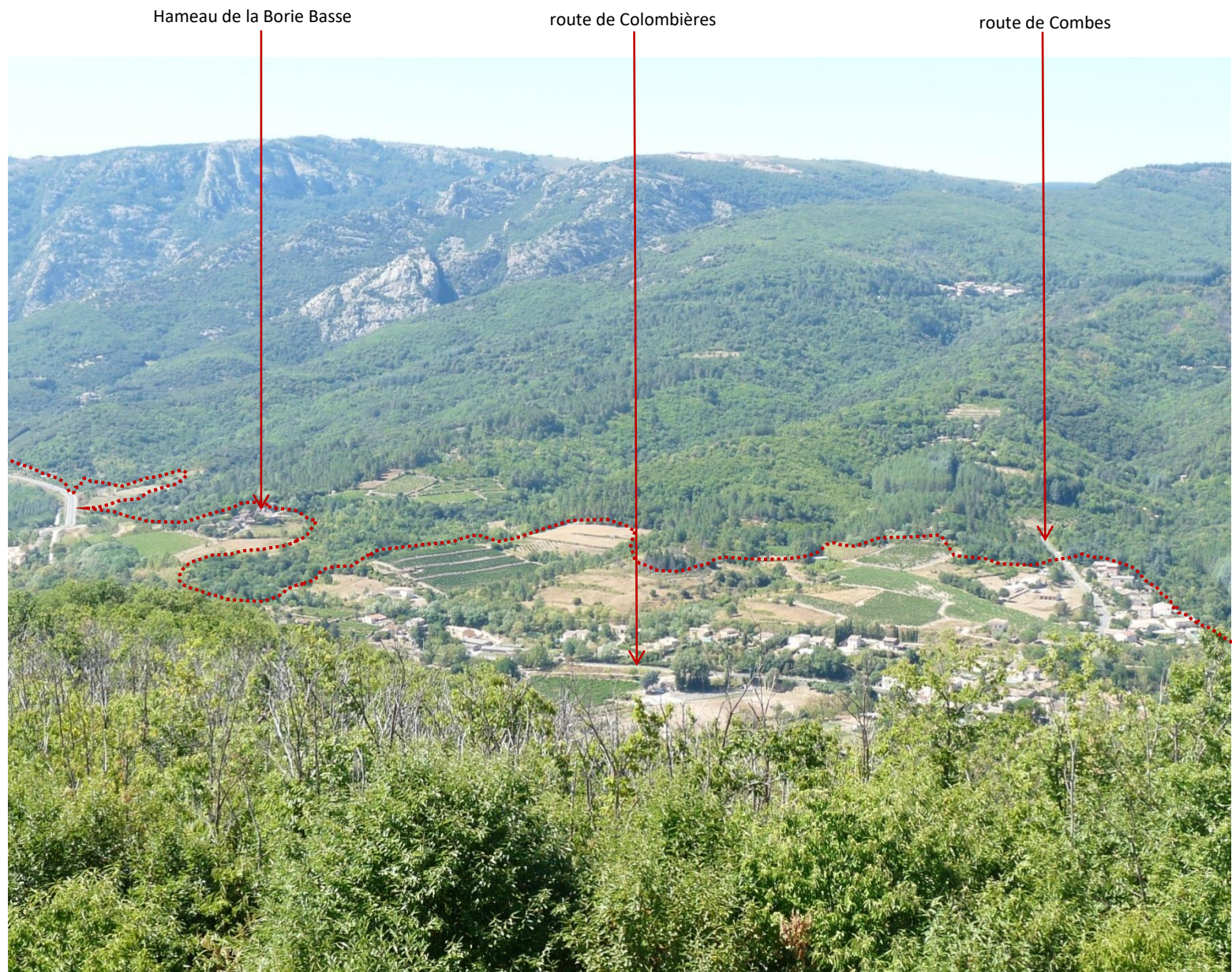
- Les versants face à la Commune (Capespine, Pic de la Coquillade) déjà boisés



Le Poujol sur Orb en 2016 : un paysage dans lequel l'agriculture a encore sa place, mais où l'on retrouve deux tendances : un enrichissement progressif des coteaux, et une urbanisation progressive des espaces agricoles les plus plats.



L'entrée est du village : les coteaux sont colonisés par la forêt dans leur quasi-intégralité. L'interface secteurs urbanisés/milieux combustibles est directe. Les terres les plus plates ont été utilisées pour l'extension villageoise

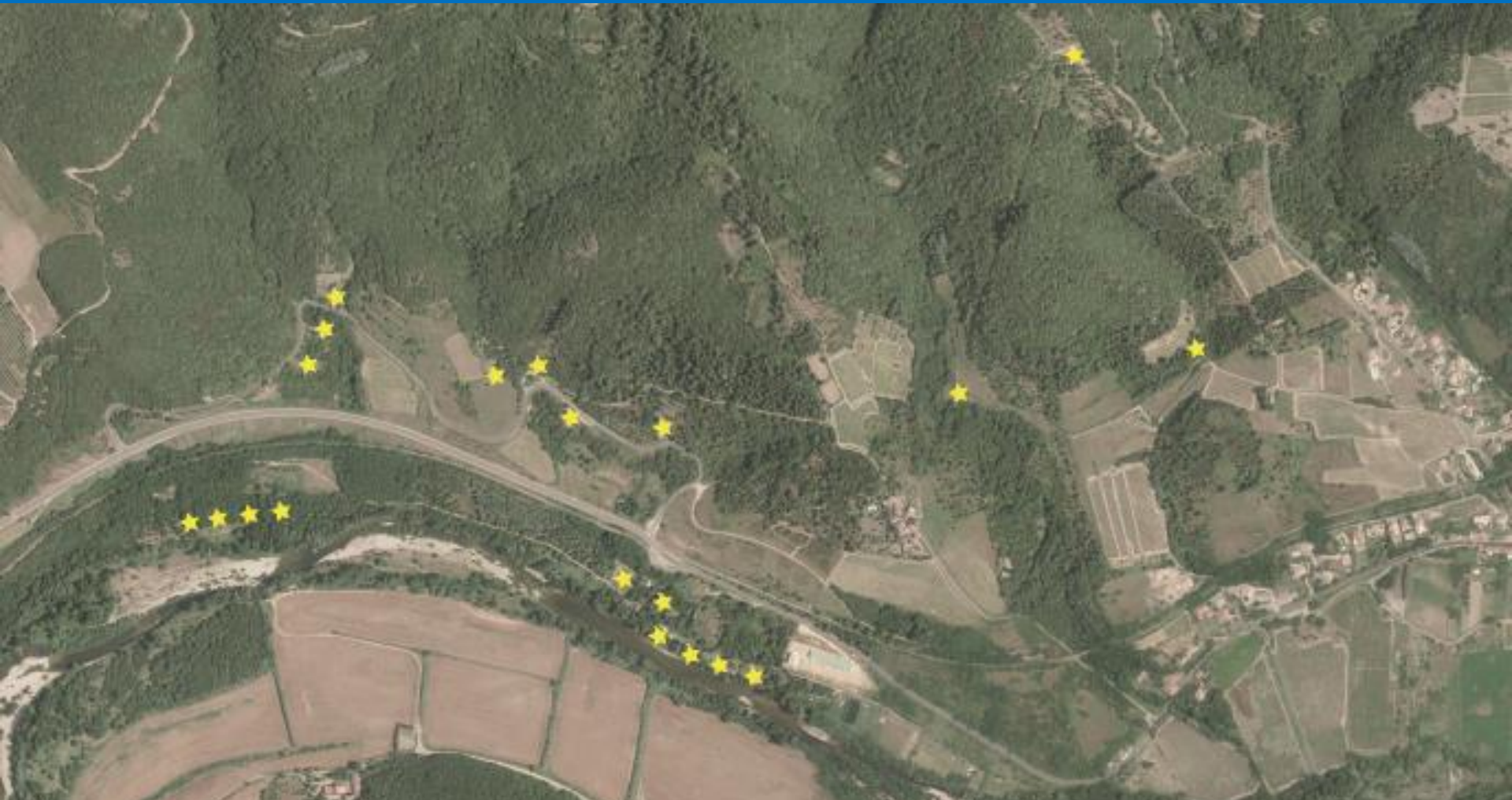


Hameau de la Borie Basse

route de Colombières

route de Combes

La partie ouest de la Commune (la Borie Basse, l'urbanisation le long de la route en direction de Colombières et le long de la route en direction de Combes) : une limite des espaces agricoles qui tend à descendre de plus en plus, et une interface urbanisation/milieus combustibles qui est de plus en plus directe.



La partie ouest de la Commune : un habitat diffus et de la cabanisation (habitat/terrain de loisir) implantés anarchiquement sur les coteaux (en interface directe avec les secteurs combustibles) ou en zone inondable.

1. Le paysage et ses évolutions

b. TVB Agri/Forêt

- Les espaces agricoles et leur économie liée

Évolution de la SAU

Communes	1979	1988	2000	2010
AIRES	133	84	92	103
BEDARIEUX	399	297	314	318
COMBES	18	5	0	8
HEREPIAN	286	219	238	160
LAMALOU-LES-B.	137	58	85	102
POUJOL-SUR-ORB	205	108	78	76
PRADAL	130	103	72	44
TAUSSAC-LA-B.	302	126	103	121
TOUR-SUR-ORB	583	459	744	609
VILLEMAGNE-L'A.	255	178	102	87

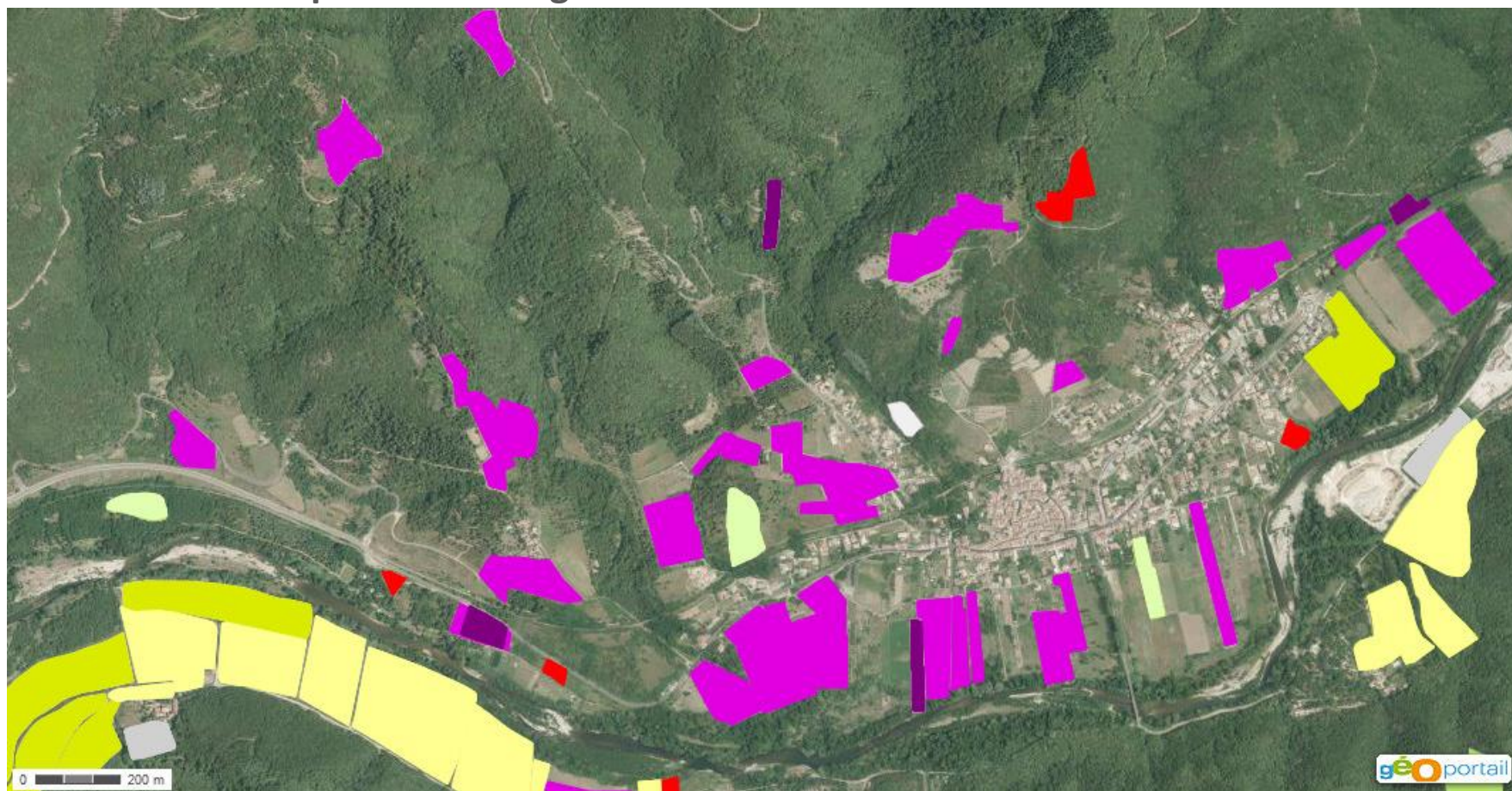
- Les espaces agricoles et leur économie liée

Évolution du nombre d'exploitations

Communes	1979	1988	2000	2010
AIRES	37	28	20	9
BEDARIEUX	246	193	53	22
COMBES	5	5	2	2
HEREPIAN	107	90	42	12
LAMALOU-LES-B.	24	26	17	10
POUJOL-SUR-ORB	53	39	18	10
PRADAL	20	19	11	9
TAUSSAC-LA-B.	24	29	28	20
TOUR-SUR-ORB	98	102	61	30
VILLEMAGNE-L'A.	58	52	32	23

- Les espaces agricoles et leur économie liée

Les parcelles enregistrées à la PAC entre 2007 et 2012



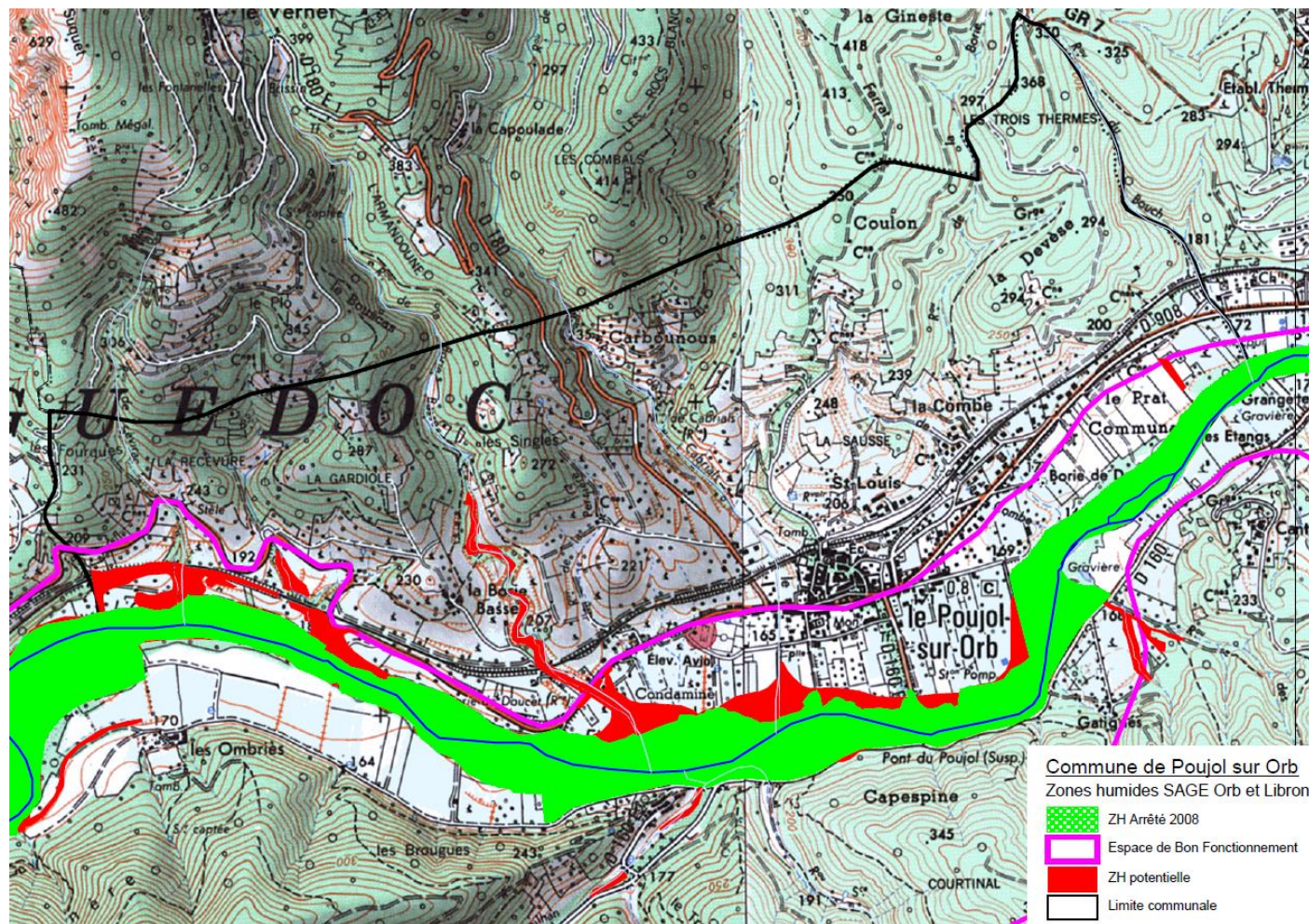
Nom exploitant	âge exploitant	statut	UTA	type exploitation	surface exploitation	Part exploitée sur la commune	Bâtiments	Besoins identifiés	Contraintes/difficultés d'exploitation
DOLQUES Lorris – 41 rue des Pountils – 34600 LE POUJOL	36	principal - exploitant individuel	1 exploitant + 3 salariés	élevage (poules pondeuses) et viticulture	20ha en vignes + 1ha élevage (bâtiments)	99% (1ha hors commune)	> 1 poulailler (route de Clombières) > 4 bâtiments (rue du chemin vieux) : 1 centre de conditionnement 1 centre de stockage et d'emballage 1 cave à vin (vinification sur place) 1 bâtiment n'est plus utilisé		
LARRUE Marielle – 36 rue du Riou – 34600 LE POUJOL	32	principal - cotisant de solidarité	1 exploitant	vente de plants et légumes bio	4475m2	100%		cherche de nouvelles surfaces à exploiter (agrandissement de l'exploitation) cherche un terrain non grévé par le PPRI permettant de bâtir un hangar (matériel, stockage, frigos) et de poser des serres	- PPRI - Pression foncière urbaine (agrandissement équipements sportifs)
TONNABEL Xavier – 25 rue de la Gare – 34600 LE POUJOL	30	principal - forfait agricole	1 exploitant	élevage porcin et céréalier	11ha (2ha en propriété + terrains familiaux et prêts en commoda)	99% (1ha hors commune)	> 1 bâtiment d'élevage de 64m2 (lieu-dit les Campagnons : vers Sévirac)	Souhaite construire un nouveau bâtiment pour le stockage des cultures (85m2) sur le même terrain	- PPRI impacte le terrain concerné par le souhait de construction - pression foncière urbaine sur un terrain exploité aujourd'hui à la Perrière et qu'il souhaite continuer d'exploiter.
CASTEL Serge – 2 rue de l'Orb – 34600 LE POUJOL	Injoignable. N'exploiterait plus de terres à titre professionnel.								
PAILHES Eric – 5 bis rue de la Farenque – 34600 LE POUJOL	Injoignable. Exploiterait des terres (vignes) en dehors de la Commune (Clairac).								
PARACHINI Victor – 3 place de l'Imbaisse – 34600 LE POUJOL	N'a plus d'activité agricole (elle était secondaire). Possédait des vignes à Faugères mais elles ont été vendues. A conservé des terres à titre personnel sur la commune (fruitiers et potager).								
ROQUE Bernard – 24 Grand Rue – 34600 LE POUJOL	Exploite des vignes en activité complémentaire, mais l'agriculture et la viticulture pourrait redevenir son activité principale.								
ROQUE Didier – 2 bis rue Montée de la Place – 34600 LE POUJOL	Injoignable. Vigneron exploitant des vignes sur le Pujol et Faugères. Vinifierait dans une cave coopérative (Hérépiac ou Faugères).								

- Le domaine de l'eau et ses éléments cadrants :

- 
- **L'Orb, cours d'eau classé en liste 1**
 - Le risque inondation (PPRI, AZI)
 - Les zones humides recensées par le SAGE Orb-Libron

Cours d'eau identifiés par le SDAGE comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant et dans lequel une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire (anguille), sur lequel aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

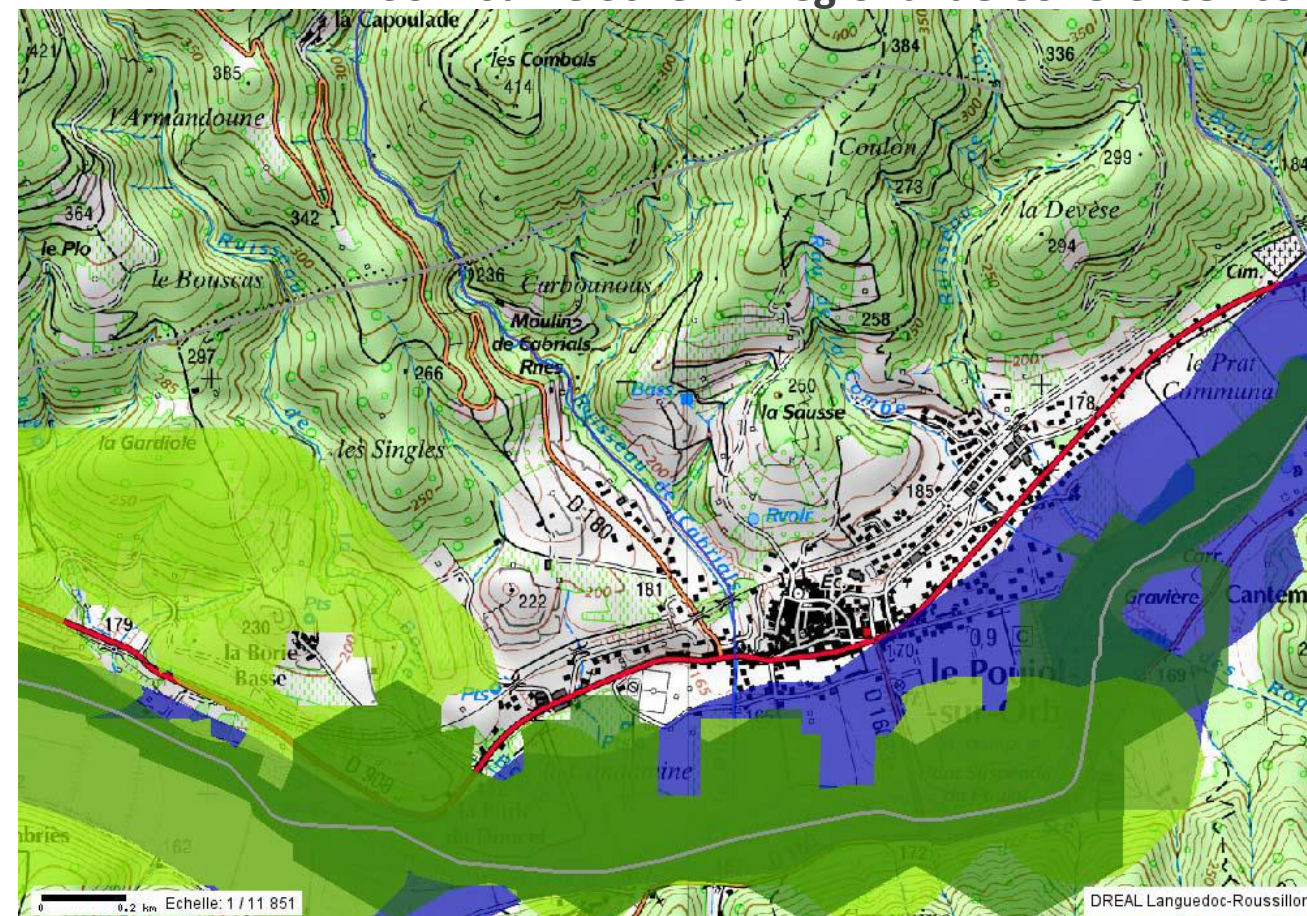
- La préservation des zones humides



1. Le paysage et ses évolutions

- La notion de continuité écologique > objectifs attendus de la TVB

Zoom sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



SRCE Trame Verte Bleue

Trame verte

- SRCE Réservoir
- SRCE Corridor

Trame bleue

- SRCE Grau
- SRCE Cours d'Eaux (L)
- SRCE Cours d'Eaux (S)
- SRCE Zones humides (P)
- SRCE Zones humides (L)
- SRCE Zones humides (S)

- La notion de continuité écologique > objectifs attendus de la TVB

Les fondements de la TVB à l'échelle locale :

- L'Orb, rivière classée liste 1 et le chevelu de ruisseaux associé
- Les zones humides du SAGE Orb-Libron
- La ZNIEFF de type 1 « vallée de l'Orb entre Hérépian et Colombières sur Orb »
- La ZNIEFF de type 2 « Massif de l'Espinouse »
- Des PNA pour des espèces cibles sur la commune (DV Aigle Royal) ou à proximité : Odonates sur les Aires, Chiroptères sur Lamalou, Aigle de Bonelli sur Colombières

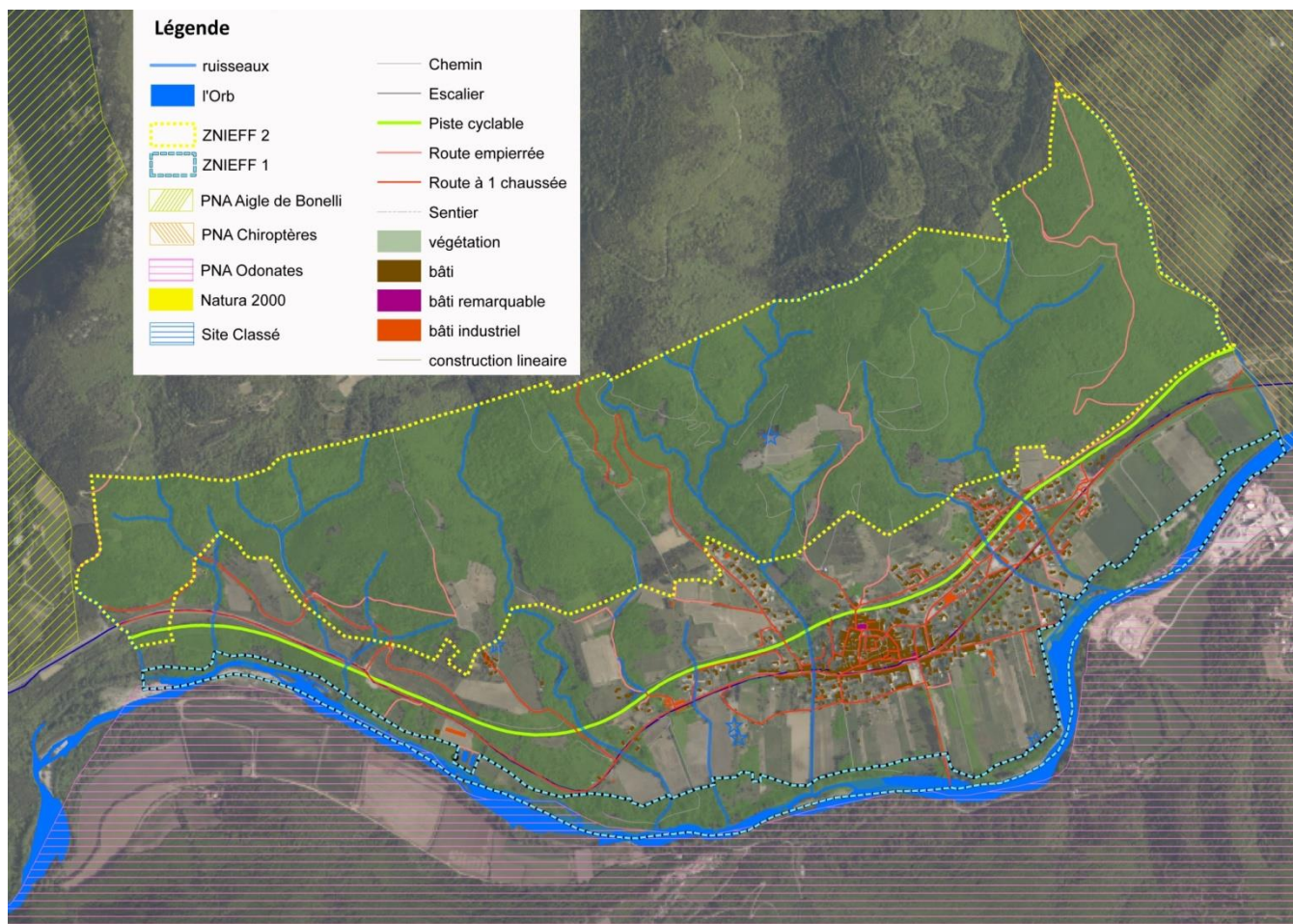
- La notion de continuité écologique > objectifs attendus de la TVB

Les appuis supplémentaires de la TVB à l'échelle locale :

- Les sites Natura 2000 proches (DH : grotte du Trésor à Lamalou, le Caroux et l'Espinouse, les grottes de Julio à St Vincent d'Olargues, les crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare / DO : Montagne de l'Espinouse et du Caroux, Minervois, Salagou, Causse du Larzac)
- Les sites classés proches (Massif du Caroux et gorges d'Héric)
- Les zones inondables du PPRI, appuis aux continuités naturelles

- La notion de continuité écologique > objectifs attendus de la TVB

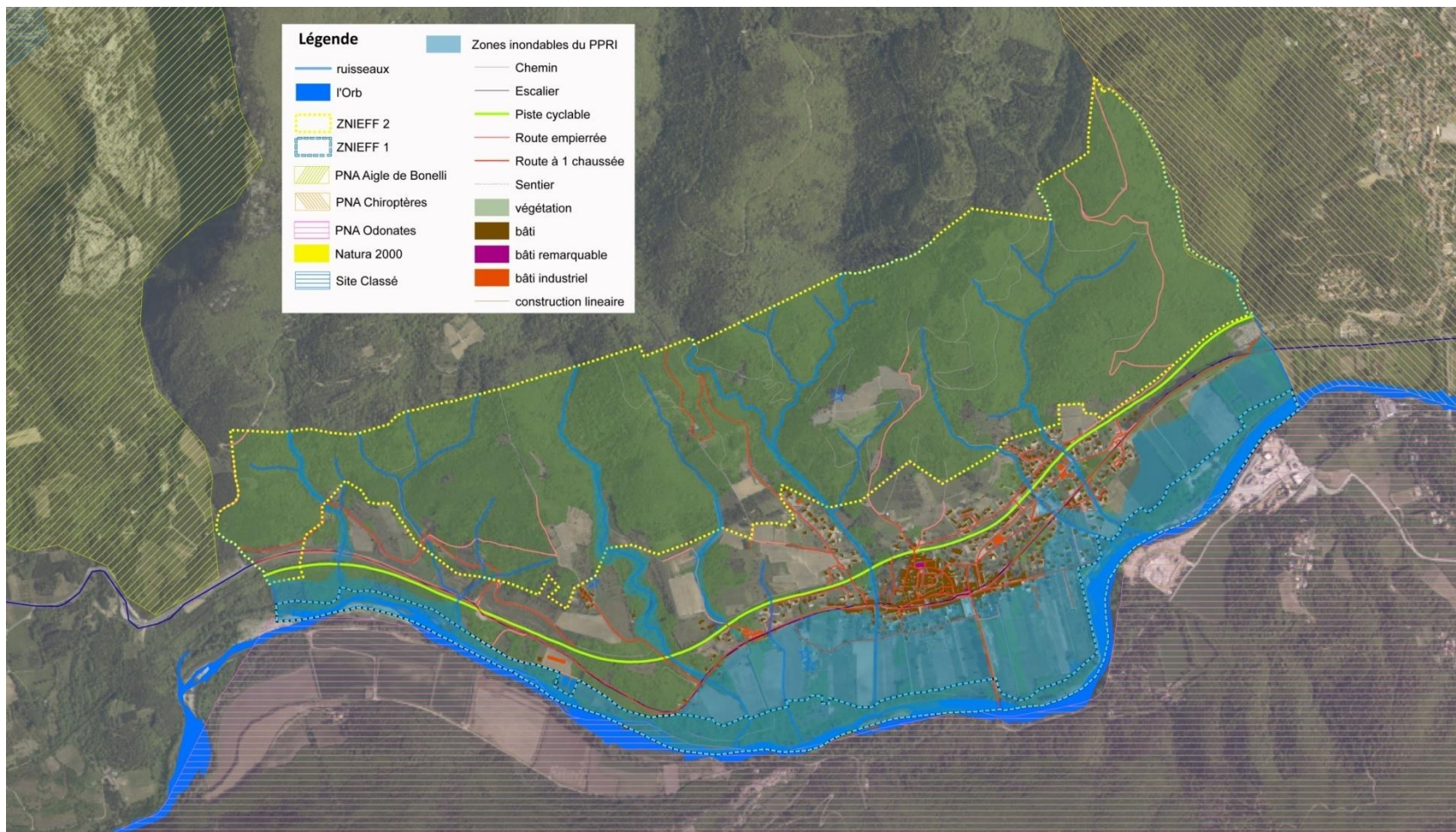
Première lecture de la TVB à l'échelle locale :



1. Le paysage et ses évolutions

- La notion de continuité écologique > objectifs attendus de la TVB

Première lecture de la TVB à l'échelle locale :



1. Le paysage et ses évolutions

CONSTATS : des domaines paysagers de moins en moins lisibles et des enjeux liés :

- Une fermeture progressive du paysage (enfrichement/forestation) avec un risque accru de feu
- Une dualité forte entre espaces agricoles et urbanisation
- Une interface de plus en plus directe entre milieux combustibles et urbanisation
- La présence d'un risque inondation particulièrement cadrant (pour l'urbanisation comme pour les activités agricoles)

- Les espaces agricoles comme principaux secteurs à enjeux et opportunités de gestion

Constats

les espaces agricoles :

- des remparts (espaces tampons) contre le risque feux de forêt
- La garantie de l'ouverture paysagère et de l'attractivité de la commune (vitrine)
- Des espaces entretenus qui limitent le risque d'embâcles en zones inondables
- Des espaces qui génèrent une économie non négligeable et des emplois locaux

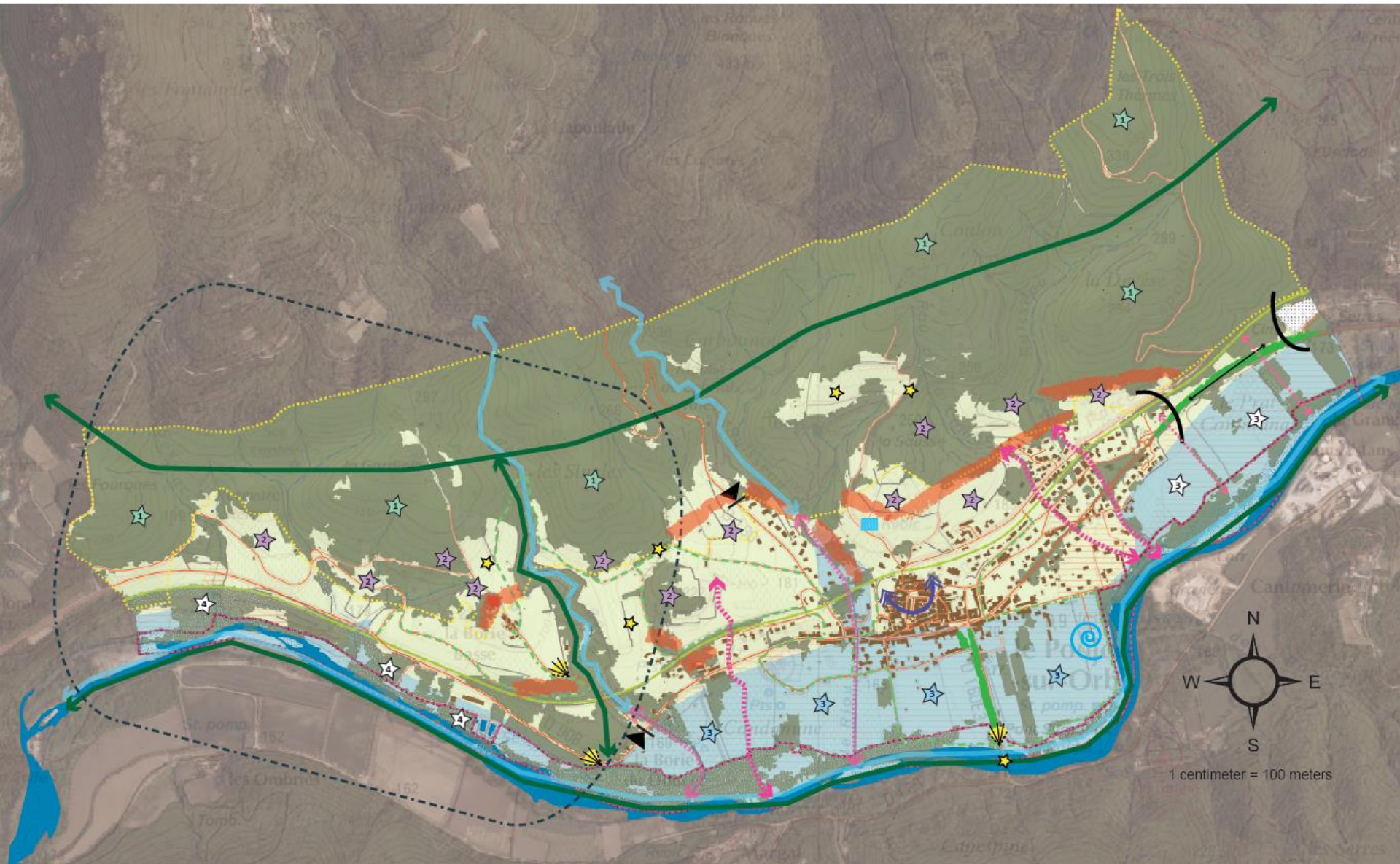
Enjeux

- Stopper le mitage des espaces agricoles (cabanisation, constructions illicites)
- Protéger les espaces agricoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation
- Reconquérir les espaces agricoles laissés en friche
- Rendre l'accès au foncier agricole plus facile dans une zone où la pression foncière est forte

- Les espaces agricoles comme principaux secteurs à enjeux et opportunités de gestion

Opportunités

- Définir les conditions de gestion des espaces les plus sensibles (coteaux en voie d'enfrichement ou déjà « fermés » et à l'interface avec l'urbanisation / secteurs inondables / périmètre de protection du captage AEP).
- Faciliter l'installation d'agriculteurs sur ces secteurs alors que l'accès au foncier est difficile (politique d'acquisition foncière par la collectivité et de mise en fermage sur ces secteurs à enjeux, AFP, ...).
- Croiser les objectifs de préservation des espaces agricoles et ceux de préservation des continuités écologiques (la trame verte et bleue).
- Valoriser les produits à travers la mise en œuvre de circuits courts (ce qui est déjà le cas mais qui pourrait être davantage développé, avec l'école par exemple).



1. Le paysage et ses évolutions

Eléments constitutifs de la trame verte et bleue et proposition d'objectifs associés

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la trame bleue

- L'Orb, cours d'eau classé liste 1
- ruisseau de cabrials et du Riou
- ruisseau de la borie basse
- autres cours d'eau
- zones humides du SAGE Orb Libron
- zones humides potentielles du SAGE Orb Libron

- Préserver ces secteurs riches faunistiquement et floristiquement
- Améliorer la continuité longitudinale et latérale le cas échéant (notamment en secteur urbanisé)
- Protéger les zones humides
- Participer à préserver/améliorer la qualité de l'eau dans ces cours d'eau

Réservoirs de biodiversité de la trame verte

- ZNIEFF de type 1 vallée de l'Orb entre Hérépiat et Colombières sur Orb
- ZNIEFF de type 2 Massif de l'Espinouse

- Protéger ces secteurs par des usages et destinations des sols compatibles avec leurs rôles de réservoirs et de corridors écologiques.

Corridors écologiques de la trame verte

- sous-trame boisée
- sous-trame des milieux agricoles et ouverts

- Conforter les espaces agricoles et les jardins.
- Lutter contre l'enfrichement, la déprise agricole, la fermeture du paysage et le risque incendies.
- Préserver les forêts, alignements arborés et ripisylves en dehors des secteurs identifiés pour lutter contre l'enfrichement.

Eléments d'appui aux corridors écologiques de la trame verte et bleue

- zones inondables règlementées par le PPRI
- ensemble des zones inondables (AZI)

- S'appuyer sur ces éléments cadrants pour préserver et matérialiser des corridors écologiques pour la trame verte (espaces agricoles et ripisylves) comme pour la trame bleue

- talus, murs de soutènement ...
- petit bâti agricole (mazet, sécadou, puits, bassin...)

- Identifier les principaux éléments constitutifs de ce patrimoine et les protéger au PLU via des outils adaptés du code de l'urbanisme.

Continuités douces de la trame verte et bleue

- Sentier
- Chemin
- Voie verte
- Escalier

- Valoriser ces cheminements comme des corridors touristiques et des itinéraires doux de découverte
- S'appuyer sur la présence de la voie verte traversant la commune pour mettre en oeuvre une gestion différenciée de la végétation sur les talus (mellifères...) et générer un véritable corridor vert attractif tant pour la biodiversité que d'un point de vue visuel (touristique).

Obstacles ou perturbations aux continuités écologiques

- Routes
- Bâtiments (village et hameau)
- cimetière
- constructions linéaires (digues...)

- Limiter l'impact spatial et paysager du développement urbain par une urbanisation limitée et intégrée
- Stopper le mitage et l'urbanisation diffuse sur les coteaux et en bord d'Orb
- Préserver les éléments structurants de la TVB dans le bourg et en entrée de bourg : alignement de platanes, jardins.
- Préserver l'esprit de hameau de La Borie Basse

Secteurs à enjeux et proposition d'objectifs associés



Captage AEP : favoriser l'agriculture biologique au sein de son périmètre de protection rapproché



Corridor linéaire de la trame bleue à préserver



Corridor linéaire ou diffus de la trame boisée à préserver



Corridor linéaire de la trame verte et bleue à améliorer dans sa traversée urbaine



Engager des démarches de reconquête/valorisation des anciennes forêts de production par un projet sylvo-pastoral, ou agro-forestier



Accompagner/favoriser la réouverture pastorale et agricole des coteaux anciennement agricoles



Zones prioritaires (feux de forêt) pour accompagner/favoriser la réouverture pastorale et agricole des coteaux



Préserver ce parcellaire agricole et jardiné inondable et de proximité et son patrimoine vernaculaire associé



Enrayer le mitage progressif de ces secteurs



Structurer le devenir de ce secteur agri-naturel inondable



Boucle de découverte du vieux village à créer



Itinéraires doux de découverte à valoriser et mailler



Voie verte : un corridor touristique sur lequel mettre en oeuvre une gestion différenciée des talus



Limite à l'urbanisation à fixer



Respiration paysagère à préciser



Cônes de vue à préserver



Le réservoir AEP : le seuil haut du développement communal d'un point de vue technique comme paysager



Patrimoine végétal à protéger au PLU



Patrimoine vernaculaire à protéger au PLU

→ Orientations Générales associées

Porter un projet agro-environnemental qui s'articule pleinement avec le projet urbain

- Stopper le mitage des espaces agricoles (cabanisation, constructions illicites) par la définition de zones agricoles et naturelles strictes,
- Protéger les espaces agricoles face à l'extension diffuse et linéaire de l'urbanisation en fixant des limites d'urbanisation et des espaces de respiration,
- Reconquérir les espaces agricoles laissés en friche par des actions ciblées et rendre ainsi l'accès au foncier agricole plus facile dans une zone où la pression foncière est forte.

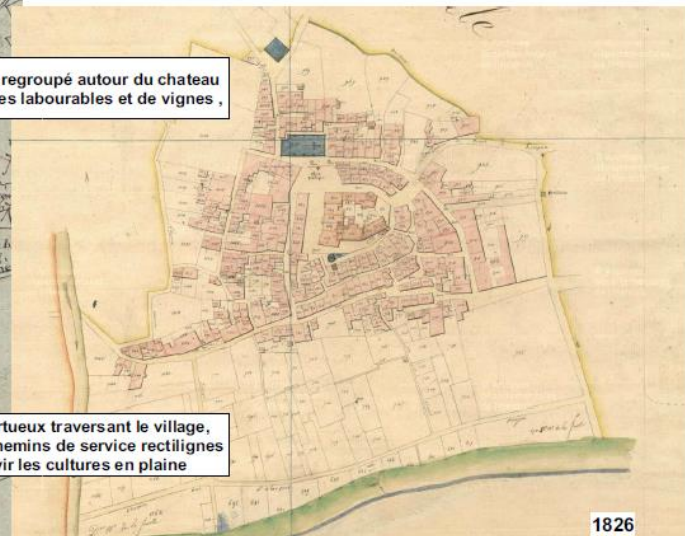
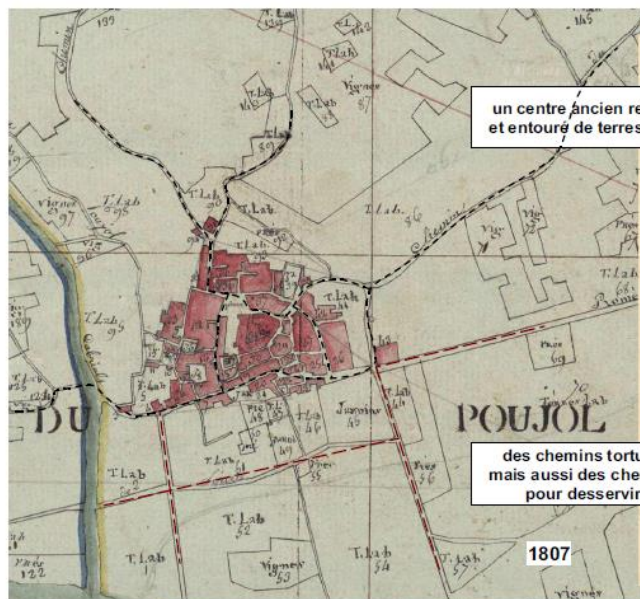
→ Orientations Générales associées

Envisager des opportunités de gestion* pour répondre à ces objectifs :

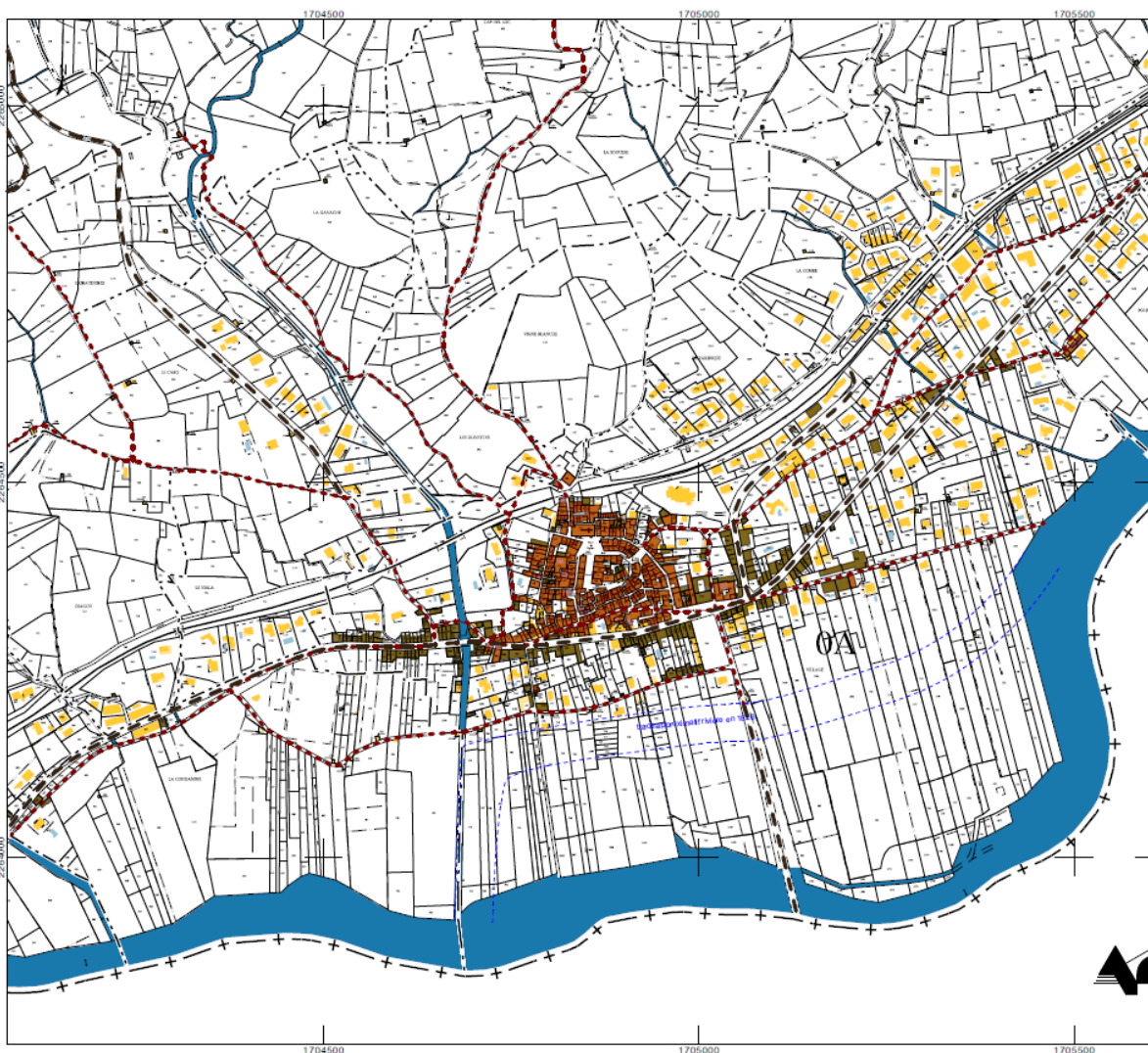
- Définir les conditions de gestion des espaces les plus sensibles (coteaux en voie d'enfrichement ou déjà « fermés » et à l'interface avec l'urbanisation / secteurs inondables / périmètre de protection du captage AEP),
- Engager des démarches de reconquête des friches agricoles et des anciennes forêts de production par un projet agro-pastoral, sylvo-pastoral, ou agro-forestier (cf. action menée par le PNR du Haut Languedoc avec des communes voisines de Villemagne, Hérépian, la Tour sur Orb),
- Faciliter l'installation d'agriculteurs sur ces secteurs alors que l'accès au foncier est difficile (politique d'acquisition foncière par la collectivité et de mise en fermage sur ces secteurs à enjeux, AFP, ...),
- Valoriser les produits issus de ces productions à travers la mise en œuvre de circuits courts (ce qui est déjà le cas mais qui pourrait être davantage développé, avec l'école par exemple).

** Elles peuvent dépasser en partie le cadre (les prérogatives) du seul PLU, et la Commune devra dès lors envisager d'autres démarches pour poursuivre ces objectifs*

c. Paysage urbain



1. Le paysage et ses évolutions



- bâti avant 1826
- bâti entre 1826 et 1934
- bâti après 1934
- sources : cadastres, archives départementales
- voirie en 1826
- voirie créée entre 1826 et 1934

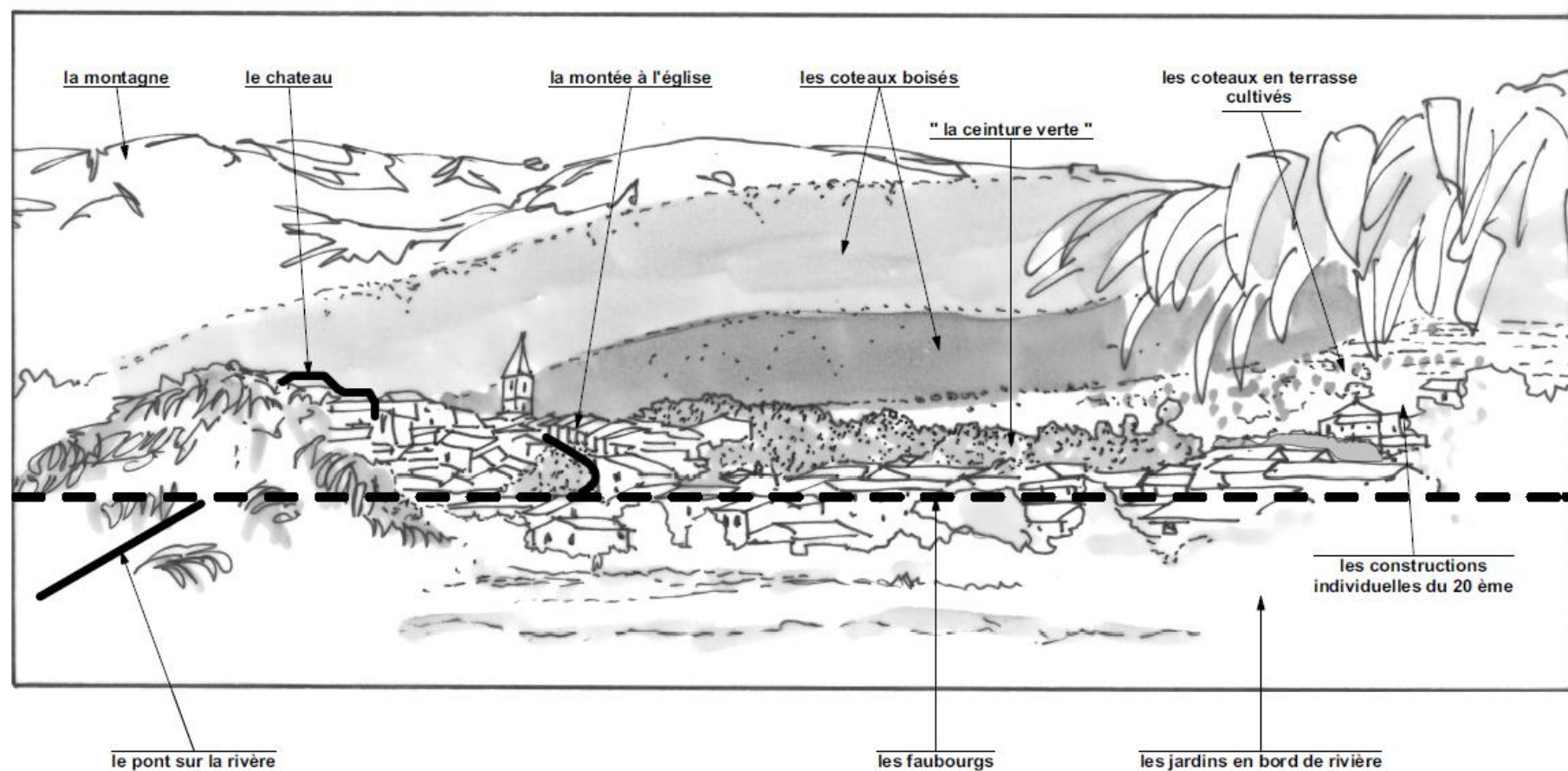
**LE POUJOL SUR ORB
ÉVOLUTION DU BÂTI
ET DE LA VOIRIE
AU XIX, XX, XXI SIÈCLES**

*un habitat de plus
en plus dispersé qui
s'étire le long
des voiries*

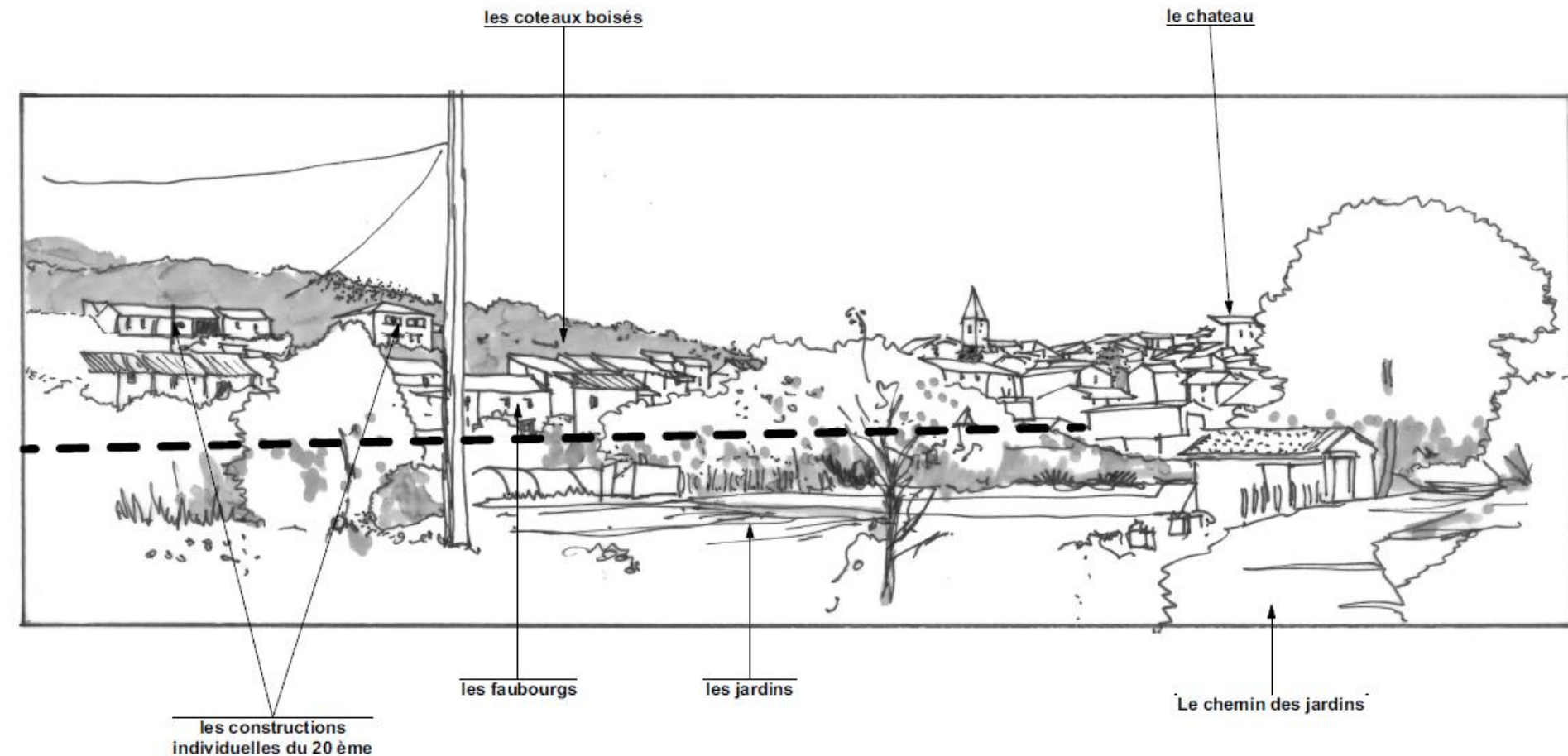


ATELIER D'ARCHITECTURE BERNARD CHEVALIER
Bâtisse du Puy Pujol - 34400 - HÉRÉPAIN
Tél : 04 87 23 31 81
06 87 41 93 53
Mail : bernard.chevalier@orange.fr
Site : www.chevalierarchitecture.com

1. Le paysage et ses évolutions



1. Le paysage et ses évolutions



1. Le paysage et ses évolutions



un environnement de collines cultivées au dessus du village
et de jardins en bordure de rivière

un centre ancien regroupé autour du chateau qui domine la vallée ,
ensuite une urbanisation qui s'étire le long de l'axe routier principal,
et actuellement un habitat individuel dispersé sur les collines et en plaine

l'environnement du centre ancien

1. Le paysage et ses évolutions



1. Le paysage et ses évolutions



1. Le paysage et ses évolutions



le centre ancien ,
un dédale de rues étroites
de porches et d'escaliers

le centre ancien

1. Le paysage et ses évolutions



le centre ancien

1. Le paysage et ses évolutions



le centre ancien

1. Le paysage et ses évolutions

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE (surfaces de parcelles) sur les 10 dernières années : (2006/2016)

Consommation foncière entre 2006 et 2016 (m²)	Consommation foncière annuelle moyenne entre 2006 et 2016 (m²)	Nombre de nouveaux logements entre 2006 et 2016	Nombre annuel moyen de nouveaux logements entre 2006 et 2016	Surface moyenne artificialisée par nouveau logement (m²)
45 123	4 512,30	50	5	902,46

Source : Le Poujol-sur-Orb / Terres Neuves (Permis de construire).

RAPPEL

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

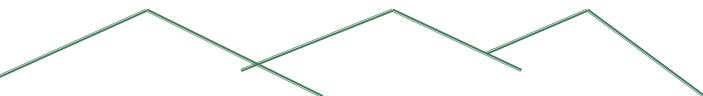
RAPPEL

L151-19 Code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration ».

L151-23 Code de l'urbanisme

« Le règlement [...] peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ».



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Quelques éléments marquants du paysage :

- Deux alignements d'arbres aux entrées Sud et Est du village,
- Deux alignements d'arbres sur la place face à la Mairie,
- Des terrains cultivés en secteur villageois (vignes, oliveraies,...),
- Des jardins maraîchers au sud du village.



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Les vestiges du château (une partie des remparts, une ancienne tour ronde, une porte fortifiée),
- L'Eglise Saint Jean.



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Des porches



Jonction rue de l'Eglise
et rue du Vieux Four



Jonction Grand-rue
Vieille et rue du Four



Place du Château

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Des contreforts
- Une arche
- Une croix



Rue Montée de la Place



Rue des lavoirs (2)



Croisement Grand-rue
Vieille et rue des Lavoirs

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

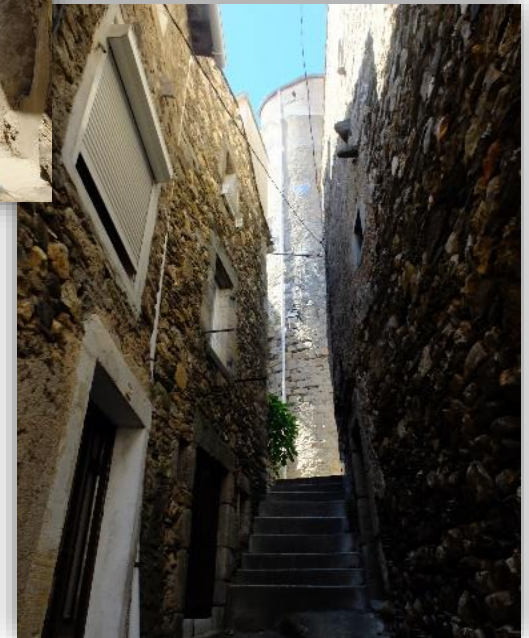
- Des tours
- Des remparts



Rue des remparts



Rue des remparts
et rue des Lavois



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Une sculpture
- Une colonne



Jonction rue de la Piale et rue
Montée de la Place



Jonction rue de la
Gare et rue du
Chemin Vieux

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Des linteaux et des portes



Rue des lavoirs
(daté de 1682)



Grand-rue Vieille
(daté de 1755)



Ruelle transversale entre rue des Remparts
et rue du Centre (daté de 1639)



Ruelle transversale entre rue des
Remparts et rue du Four (daté de 1783)



Ruelle transversale entre rue
des Remparts et rue du Four



Place de l'Imbaisse
(daté de 1822)

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien



Place de l'Eglise



Grand-rue Vieille



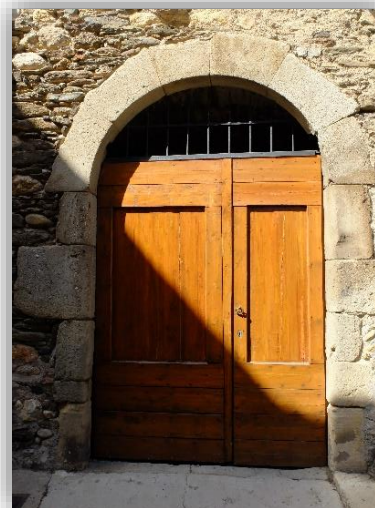
Ruelle perpendiculaire à la rue des Docks



Proximité
rue du
Centre



Rue Traversière
(daté de 1727)



Grand-rue Vieille



Rue du Porche

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Des angles de bâtiments en pierre
- Un passage voûté



Rue du Porche



Place de l'Eglise



Rue des Lavoirs

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Un sous-bassement de bâtiment
- Des lavoirs



Rue des Lavoirs



Rue du Porche / Rue des Remparts

LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

➤ Les éléments du centre ancien

- Divers autres éléments



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

- Le hameau historique et préservé de l'urbanisation récente de « La Borie Basse »



→ Orientations Générales associées

Affirmer le caractère villageois :

- Conserver la silhouette villageoise,
- Conserver la volumétrie de l'ancien château,
- Définir des limites claires au village (extensions récentes et à venir...),
- Mettre en valeur les entrées de village,
- Soigner le traitement des interfaces avec les secteurs agro-naturels,
- Préserver les éléments marquants du paysage et les points de vue,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local,
- Réduire la consommation foncière de **20% minimum**,
- Conserver le caractère de « hameau préservé » de la Borie Basse.

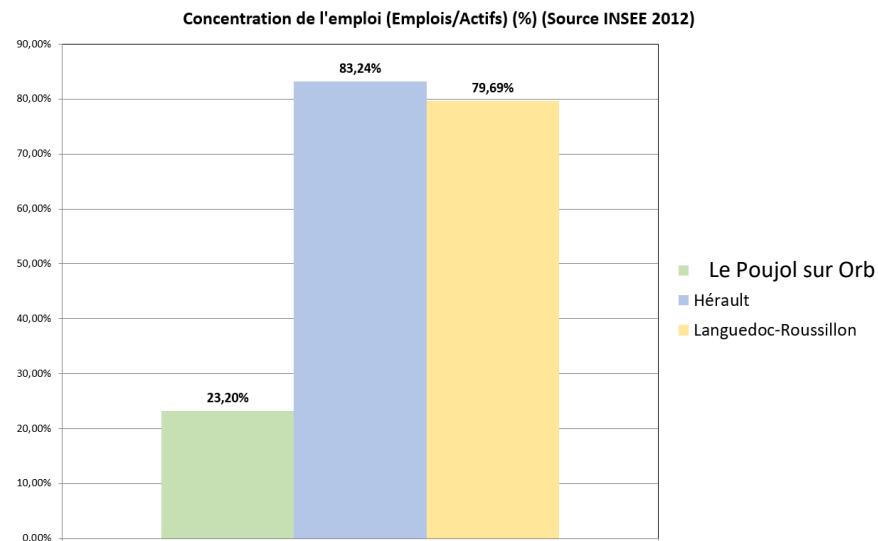
2. Capacités d'accueil

- a. Services à la population
- b. Gestion de l'eau
- c. Prise en compte des risques
- d. Accueil des nouveaux logements



a. Services à la population

- 426 actifs ayant entre 15 et 64 ans sur la commune en 2012 (359 en 1999)
 - Un taux de concentration de l'emploi peu élevé
- Des créations d'emplois à venir sur la commune voisine de Lamalou-les-Bains



- Des commerces et services diversifiés, mais de nombreux locaux professionnels fermés



- Une offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs satisfaisante



Equipements structurants		
Localisation	Type d'équipement	Remarques diverses
A- Place de l'Imbaisse	Mairie / Agence postale / Bibliothèque municipale	
B- Rue de la Gare	Ecole primaire	
C- Rue de la Gare	Cantine	

Equipements sportifs / loisirs		
Localisation	Type d'équipement	Remarques diverses
D- Rue des Condamines	Tennis Club Poujolais	
E- Rue des Condamines	Stade Michel Larue	
F- Rue du Pont Suspendu	Boulodrome	
G- Rue de la Gare	Stade	
H- Rue de la Farenque	Aire de jeux pour enfants	

Commerces / Services (en activité)		
Localisation	Activités	Remarques diverses
1- Grand Rue	Boulangerie Pâtisserie	
2- Grand Rue	Epicerie	
3- Grand Rue	Coiffeur	
4- Grand Rue	Bar	
5- Place de l'Imbaisse	Boulangerie Pâtisserie	
6- Grand Rue	Location Vente Réparation de vélos	
7- Rue du Pont Suspendu	Institut de beauté	
8- Rue de la Gare	Cordonnerie	
9- Rue de l'Allée	Epicerie	
10- Rue de l'Allée	Restaurant	
11- Rue des Pountils	Tabac Presse	
12- Rue des Pountils	Médecin	
13- Rue des Pountils	Pharmacie	
14- Rue des Pountils	Garage	
15- Rue de la Gare	Restaurant rapide	La Guinguette de Monsieur Cyclopede
16- Rue de l'Eglise	Entreprise de maçonnerie	
17- Place du Château	Plomberie Chauffage Serrurerie	
18- Grand Rue	Communication Graphisme	
19- Rue des Pountils	Chauffage Sanitaire Serrurerie	

→ Orientations Générales associées

Conforter les services et les équipements communaux :

- Conforter l'offre en services présente sur la commune, notamment sur la centralité,
- Mettre en place des conditions favorables à l'accueil de services et de commerces,
- Permettre l'évolution des équipements existants,
- Consolider l'offre touristique et encourager son développement (en lien notamment avec les activités de pleine nature et le thermalisme).

b. Gestion de l'eau

Les enjeux de l'AEP

- Ressource sécurisée grâce à l'existence de 2 forages mais sur une seule ressource (nappe alluviale de l'Orb). DUP conforme.
- Prévoir à MT une sécurisation par raccordement à une autre ressource (le syndicat du Jaur étant le plus proche).
- Mise à jour schéma AEP à faire par rapport aux perspectives de développement et à l'établissement d'un nouveau zonage AEP.
- Contrôler les usages sur les PPI et PPR (pas de phytosanitaires).
- Prévoir le raccordement du hameau de la Borie Basse.

La ressource en eau (AEP et assainissement) comme élément cadrant de la capacité d'accueil

Scenarios de croissance démographique					Capacité d'accueil en eau potable (en m3/jour)					
Taux de croissance	Population permanente à terme	Nombre d'habitants supplémentaires	Besoins en logements	Ha associés (sur la base de 14 logements / Ha)	Besoins AEP sur la base d'une consommation de 111l/hab./jour (d'après consommations facturées aux abonnés en 2015 sur la commune)	Besoins AEP sur la base d'une consommation de 150l/hab./jour (donnée moyenne nationale)	Besoins réels de production en prenant en compte la perte réseau (rendement réseau constaté de 74,3% en 2015)	Besoins réels de production en prenant en compte la perte réseau (rendement réseau constaté de 74,3% en 2015)	Capacité de production journalière effective (cumul de capacité des deux pompes/forages)	Capacité de production journalière maximale autorisée par DUP
0,50%	1 133 hab.	+56 hab.	16 log.	1,14 Ha	126	170	169	229	1200m3/j	50m3/h 600m3/jour
1,15%	1 208 hab.	+131 hab.	58 log.	4,14 Ha	134	181	180	244		
1,50%	1 250 hab.	+173 hab.	81 log.	5,79 Ha	139	188	187	252		

La ressource en eau (AEP et assainissement) comme élément cadrant de la capacité d'accueil

Scenarios de croissance démographique + population estivale					Capacité d'accueil en eau potable (en m3/jour)					
Taux de croissance	Population en période de pointe estivale	Nombre d'habitants supplémentaires	Besoins en logements	Ha associés (sur la base de 14 logements / Ha)	Besoins AEP sur la base d'une consommation de 111l/hab./jour (d'après consommations facturées aux abonnés en 2015 sur la commune)	Besoins AEP sur la base d'une consommation de 150l/hab./jour (donnée moyenne nationale)	Besoins réels de production en prenant en compte la perte réseau (rendement réseau constaté de 74,3% en 2015)	Besoins réels de production en prenant en compte la perte réseau (rendement réseau constaté de 74,3% en 2015)	Capacité de production journalière effective (cumul de capacité des deux pompes/forages)	Capacité de production journalière maximale autorisée par DUP
0,50%	1314	+56 hab.	16 log.	1,14 Ha	146	197	196	265	1200m3/j	50m3/h 600m3/jour
1,15%	1389	+131 hab.	58 log.	4,14 Ha	154	208	208	280		
1,50%	1431	+173 hab.	81 log.	5,79 Ha	159	215	214	289		

"population de pointe en période estivale" - Méthode de calcul

population permanente (résidences principales) + Résidences secondaires et logements occasionnels : 68 logements au dernier recensement de l'INSEE. A raison de 2 personnes en moyenne par logement en juillet et août, cela équivaut à 136 personnes.

+ Logements vacants : 120 logements au dernier recensement de l'INSEE. Les scenarios de développement démographique du PLU prennent déjà en compte la résorption de la vacance + Logements touristiques- chambres d'hôtes et gîtes

Les enjeux de l'assainissement

- Une actualisation du schéma directeur d'assainissement à prévoir en lien avec les perspectives de développement (nouveau zonage d'assainissement collectif).
- Le raccordement du hameau de la Borie Basse

Scenarios de croissance démographique				
Taux de croissance	Population permanente à terme	Nombre d'habitants supplémentaires	Besoins en logements	Ha associés (sur la base de 14 logements / Ha)
0,50%	1 133 hab.	+56 hab.	16 log.	1,14 Ha
1,15%	1 208 hab.	+131 hab.	58 log.	4,14 Ha
1,50%	1 250 hab.	+173 hab.	81 log.	5,79 Ha

Scenarios de croissance démographique + population estivale				
Taux de croissance	Population en période de pointe estivale	Nombre d'habitants supplémentaires	Besoins en logements	Ha associés (sur la base de 14 logements / Ha)
0,50%	1314	+56 hab.	16 log.	1,14 Ha
1,15%	1389	+131 hab.	58 log.	4,14 Ha
1,50%	1431	+173 hab.	81 log.	5,79 Ha

Capacité d'accueil en assainissement (en équivalent habitants)

Capacité d'assainissement de la STEU (concerne uniquement le bourg à l'heure actuelle)

1500 EH

Les enjeux de l'ANC

- 13 installations ont été contrôlées, 2 sont conformes, 1 demande en cours de mise en conformité
- 5 n'ont pu être contrôlées et sont en attente de l'intervention du pouvoir de police du maire
- Pour les ouvrages non conformes la visite sera reprogrammée entre 2017 et 2018 en relation avec la Collectivité
- problématique existante d'habitations illégales en secteurs agri-naturels sur lesquelles l'ANC n'a pas été contrôlé (et sans doute pas mis en œuvre).

→ Orientations Générales associées - AEP

Prévoir et sécuriser l'alimentation en eau potable et la défense incendie

- Mettre à jour le schéma AEP avec le délégataire (Suez) en rapport avec les perspectives de développement (nouveau zonage AEP intégrant les secteurs d'extension), et identifier les travaux éventuellement nécessaires (surpresseurs, nouveau réservoir, capacité du réservoir existant à renforcer, défense incendie ...),
- Contrôler les usages sur les PPI et PPR du forage (pas de phytosanitaires autorisés dans la DUP),
- Engager le raccordement du hameau de la Borie Basse au réseau AEP,
- Prévoir à moyen terme une sécurisation par raccordement à une seconde ressource (autre que l'Orb).

→ Orientations Générales associées - ASSAINISSEMENT

Finaliser la mise en œuvre d'un assainissement aux normes sur l'ensemble du territoire communal

- Actualiser le schéma directeur d'assainissement en lien avec les perspectives de développement (nouveau zonage d'assainissement collectif),
- Prévoir le raccordement du hameau de la Borie Basse au réseau d'assainissement collectif sinon prévoir la mise en place d'une solution adaptée (microstation ou ANC « collectif » par ex.),
- ANC : continuer le contrôle des installations des habitations légales. Quid des habitations non contrôlées, mais également illégales ?

→ Orientations Générales associées – EAUX PLUVIALES

Améliorer la gestion des eaux pluviales, limiter le ruissellement urbain et tendre vers une meilleure gestion de l'eau (arrosage) dans les espaces publics

- Prendre en compte l'environnement comme une des fonctions des aménagements. Faire des contraintes environnementales des leviers de créativité des aménagements (par exemple, la gestion de l'eau, primordiale dans les aménagements : les espaces qui lui sont dédiés peuvent amener à des aménagements originaux : espaces verts, rétention),
- Limiter l'imperméabilisation des sols, en particulier des zones de stationnements, et récupérer les eaux pluviales pour des usages non AEP,
- Penser globalement de la conception à l'entretien des espaces verts pour une gestion différenciée : La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

tableau : propositions de gestion différenciée de la végétation des espaces publics

	1 Jardinières fleuries	2 Jardin de prestige	3 Parc urbain	4 Circulation Entrées de villes	5 Promenade verte	6 Forêt
Arrosage estival	6 fois par semaine	6 fois par semaine	4 fois par semaine	3 fois par semaine	Si canicule	0
Engrais	Environ 4 fois par an	Environ 3 fois par an	Environ 2 fois par an	Environ 1 fois par an	0	0
Tonte	Néant	Hauteur environ 5cm	Hauteur environ 7cm	Hauteur environ 10cm	Fauchage	Débroussaillage
Taille des arbustes	Néant	Moyenne de 3 fois par an	Moyenne de 2 fois par an	Moyenne de 1 fois par an	Moyenne de 1 fois par an	0

Entretien (temps / coûts)	
biodiversité	

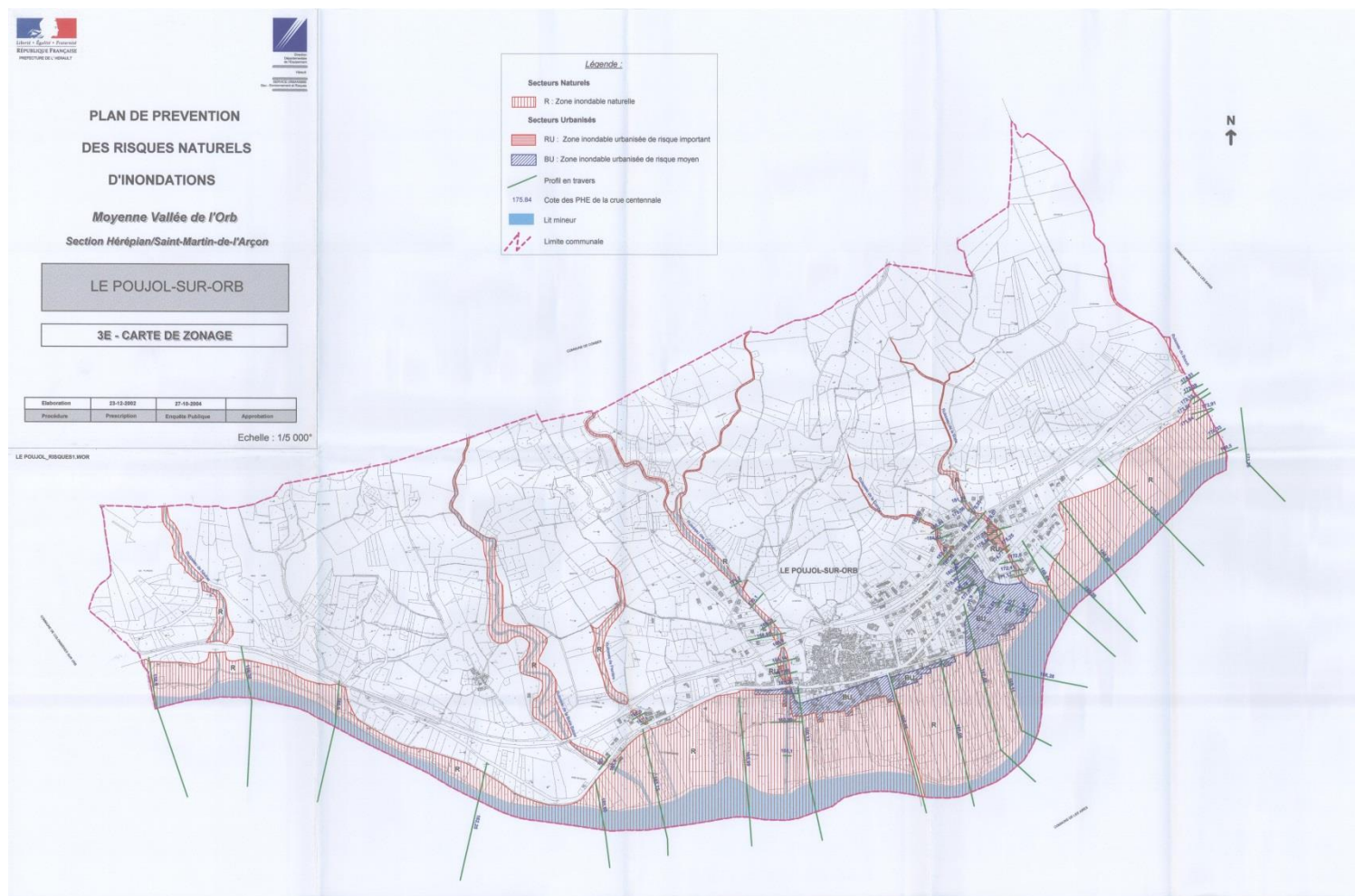


2. Capacités d'accueil

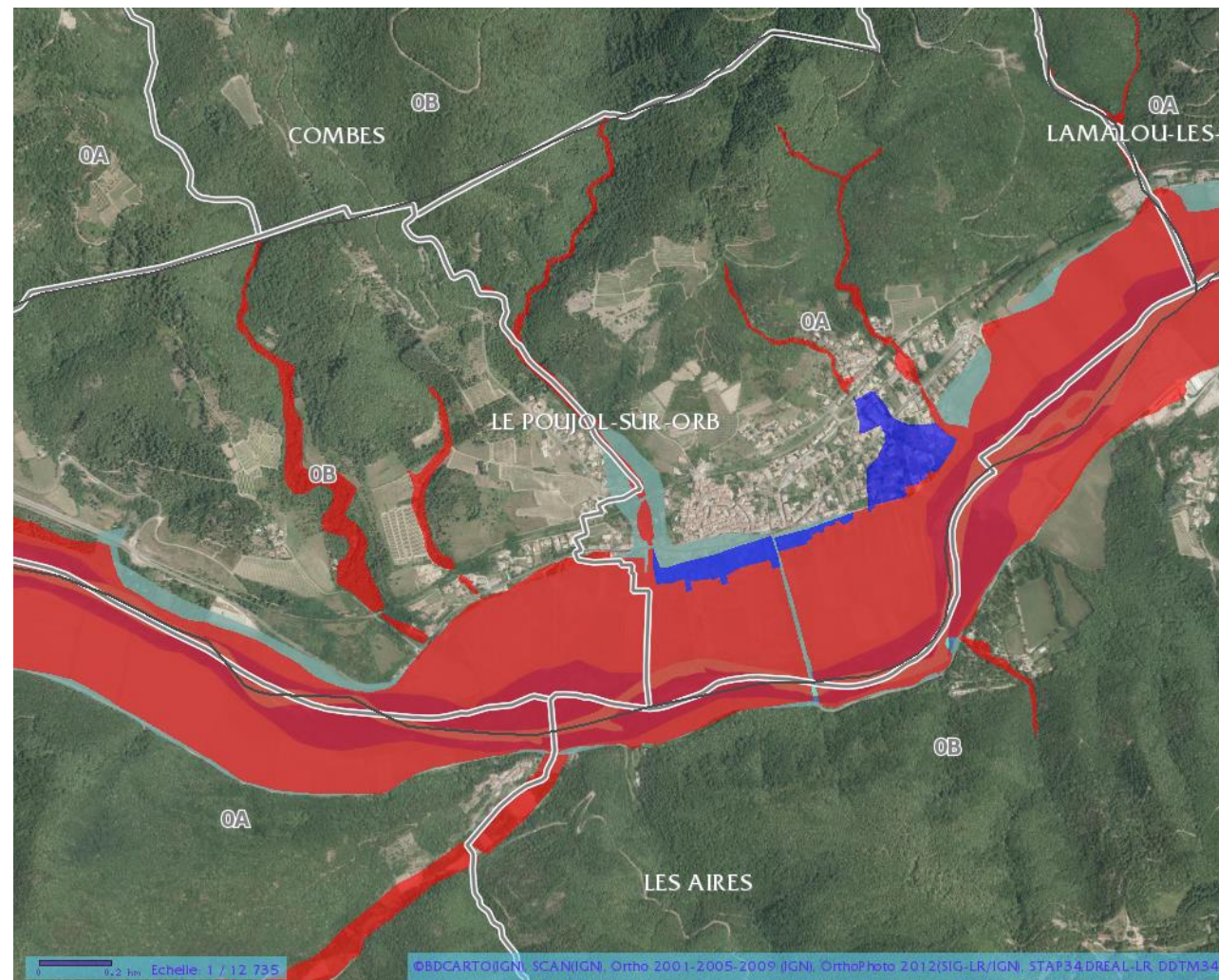
c. Prise en compte des risques



- Le risque inondation : PPRI



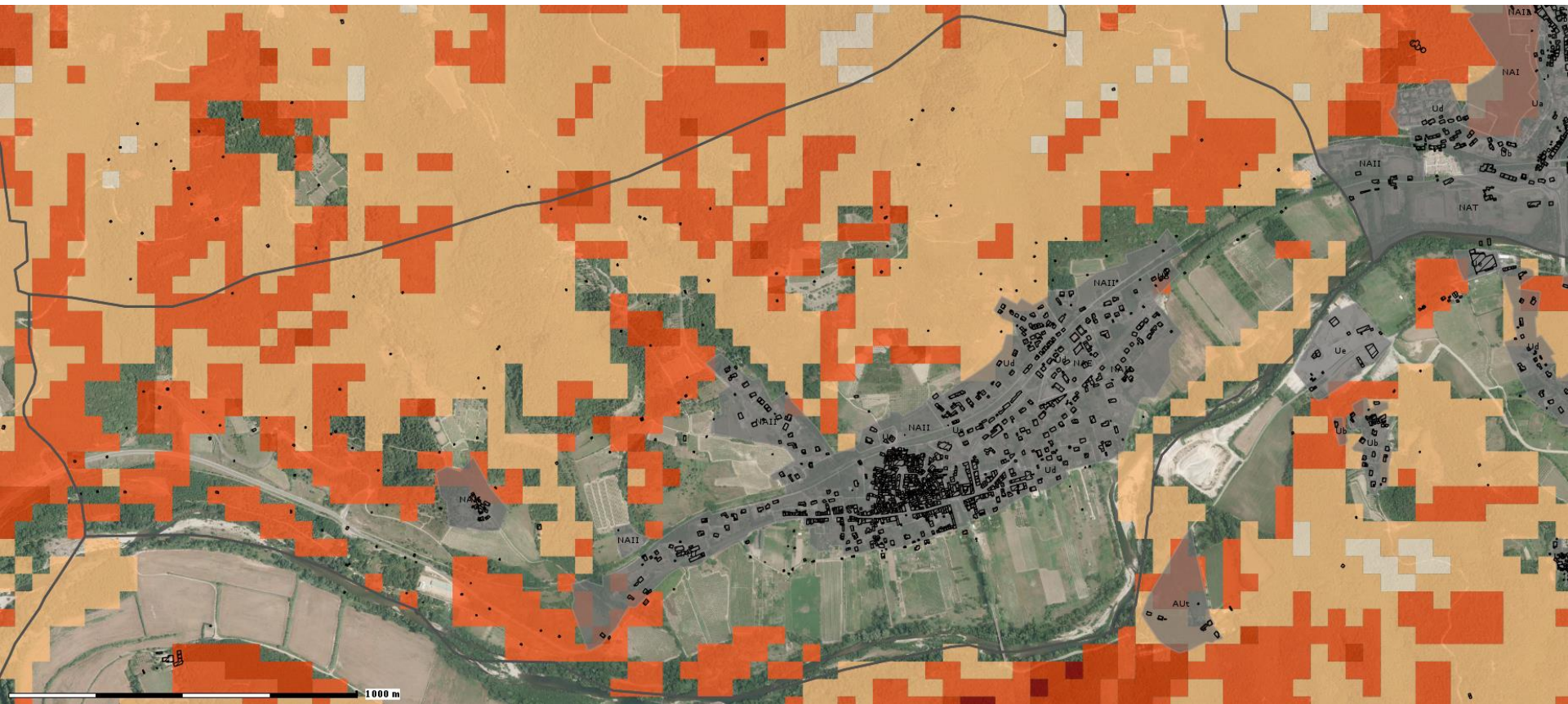
- Le risque inondation : PPRI + AZI



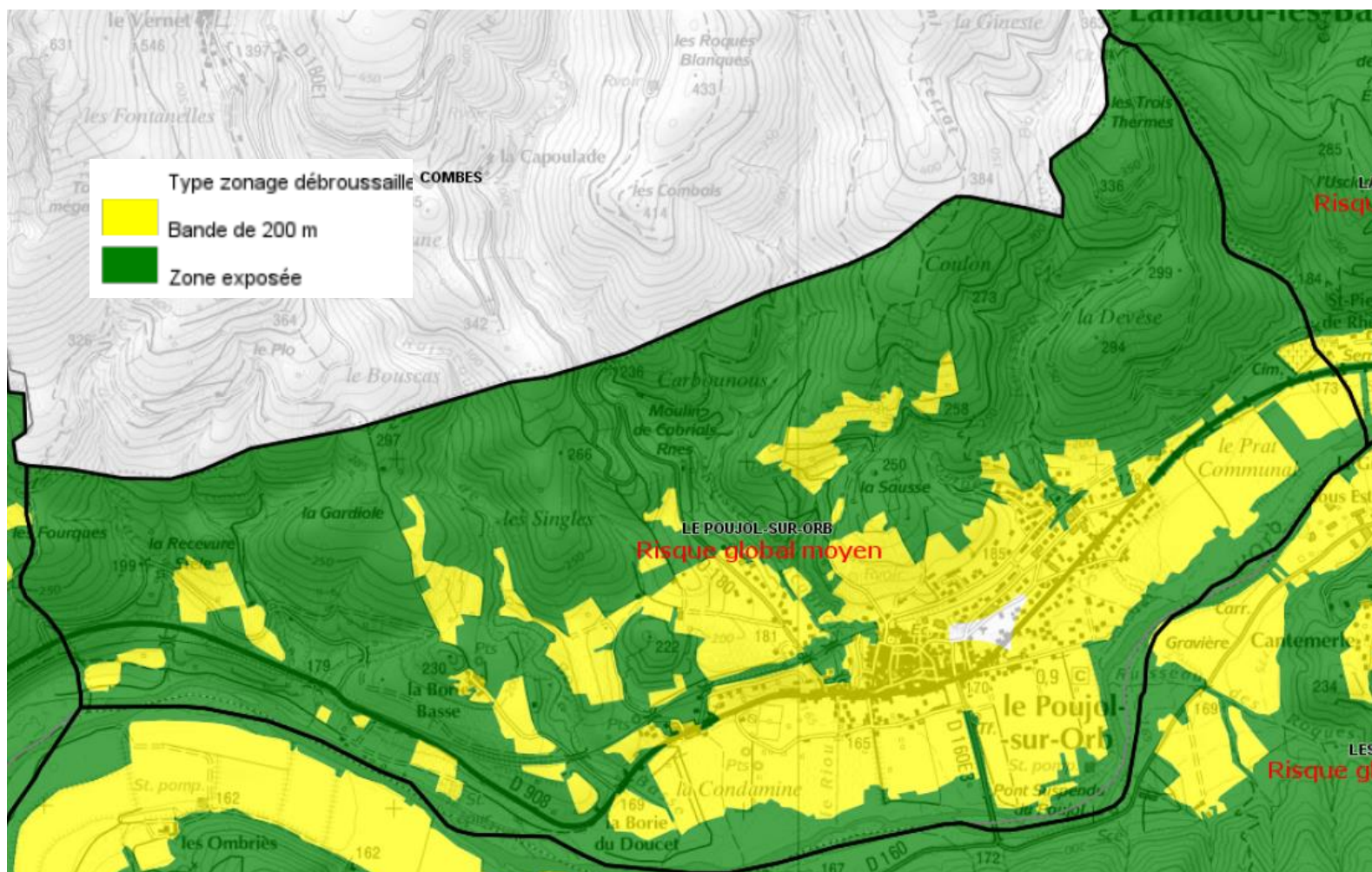
Info DDTM :

le PPRI approuvé n'ayant pas qualifié l'aléa exceptionnel (présence d'un aléa résiduel), le PLU doit interdire toute construction à caractère vulnérable ou stratégique dans l'emprise de la zone inondable située entre l'enveloppe de la crue centennale et celle de la crue exceptionnelle cartographiée à l'AZI

- Les milieux forestiers > le risque feux de forêt



- Les milieux forestiers > la notion de débroussaillage



→ Orientations Générales associées - RISQUES

Prendre en compte et minimiser les effets des risques dans l'aménagement

- Sécuriser au mieux les implantations humaines situées en zones potentiellement à risques,
- Opter pour le développement des futures implantations urbaines en dehors des secteurs à risques,
- Conditionner les futurs aménagements en secteurs inondables à une gestion intégrée des eaux pluviales, au respect du PPRI et de l'AZI,
- Faciliter le retour de l'agriculture et du pastoralisme sur les secteurs en voie d'enfrichement,
- Interdire les constructions nouvelles sur les secteurs inondables (zone bleue du PPRI), au sud de la Grand'rue notamment,
- Contrôler l'urbanisation dans les autres secteurs inondables (dont secteurs délimités dans l'atlas des zones inondables (AZI)) et envisager de retravailler les limites de l'AZI en fonction de la réalité du terrain.

Constats

Nuisances sonores : La présence d'un axe routier, la RD 908, classé au titre des nuisances sonores

Sites et sols pollués, ICPE : Aucun site, aucune installation recensés sur la Commune.

Déchets : Une organisation intercommunale bien rôdée.

Nuisances lumineuses : Un territoire peu marqué par les nuisances lumineuses. La limitation de l'éclairage nocturne, une source d'économies non négligeable et un bienfait pour la biodiversité.

→ **Orientations Générales associées - NUISANCES**

- Bruit : Limiter le développement résidentiel dans les bandes d'effets de cette nuisance (axe RD 908).
- Nuisances lumineuses : Limiter l'étalement urbain et appliquer une politique de limitation de l'éclairage nocturne (intensité, nombre, durée d'éclairage) sur l'existant et sur les futures extensions.

d. Accueil de nouveaux logements

Priorités :

- La vacance
- Les dents creuses
- Le renouvellement
- La densification
- Le changement de destination

En complément :

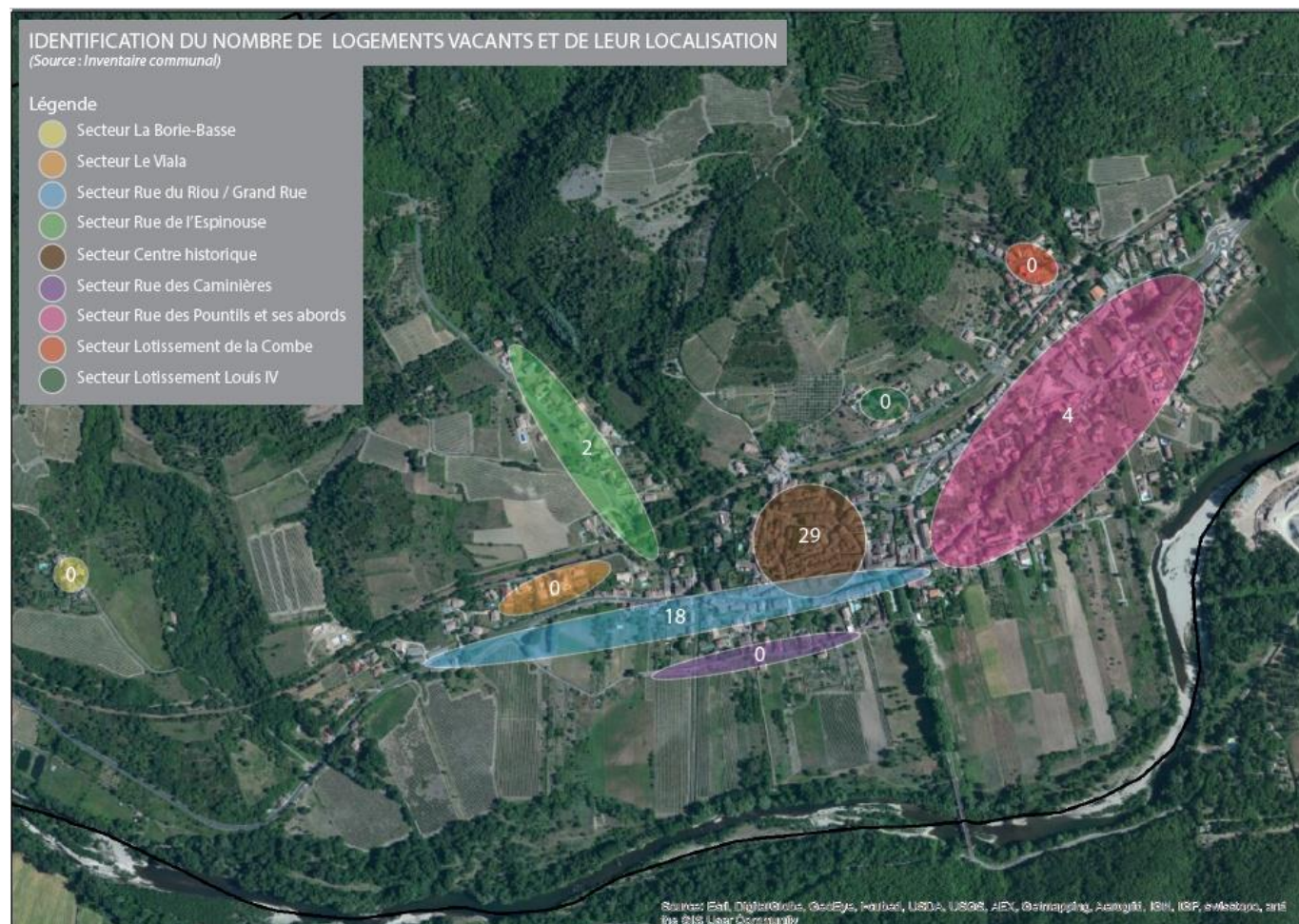
- La consommation de terres naturelles ou agricoles

- Une augmentation du nombre de **logements vacants**, principalement dans le centre historique et le long de l'axe principal

Données INSEE :

La part de logements vacants est passée de 10,42% à 17,81% de 1999 à 2012

(A l'échelle de la Communauté de Communes, cette part est passée de 10,83% à 11,61%)



- Les dents creuses

Espace contigu non bâti qui se caractérise par une discontinuité dans la morphologie urbaine environnante. Cet espace contigu doit être inclus dans la zone urbaine ou villageoise constituée.

(Sont exclus les jardins, les secteurs à risques, les secteurs pentus,...)

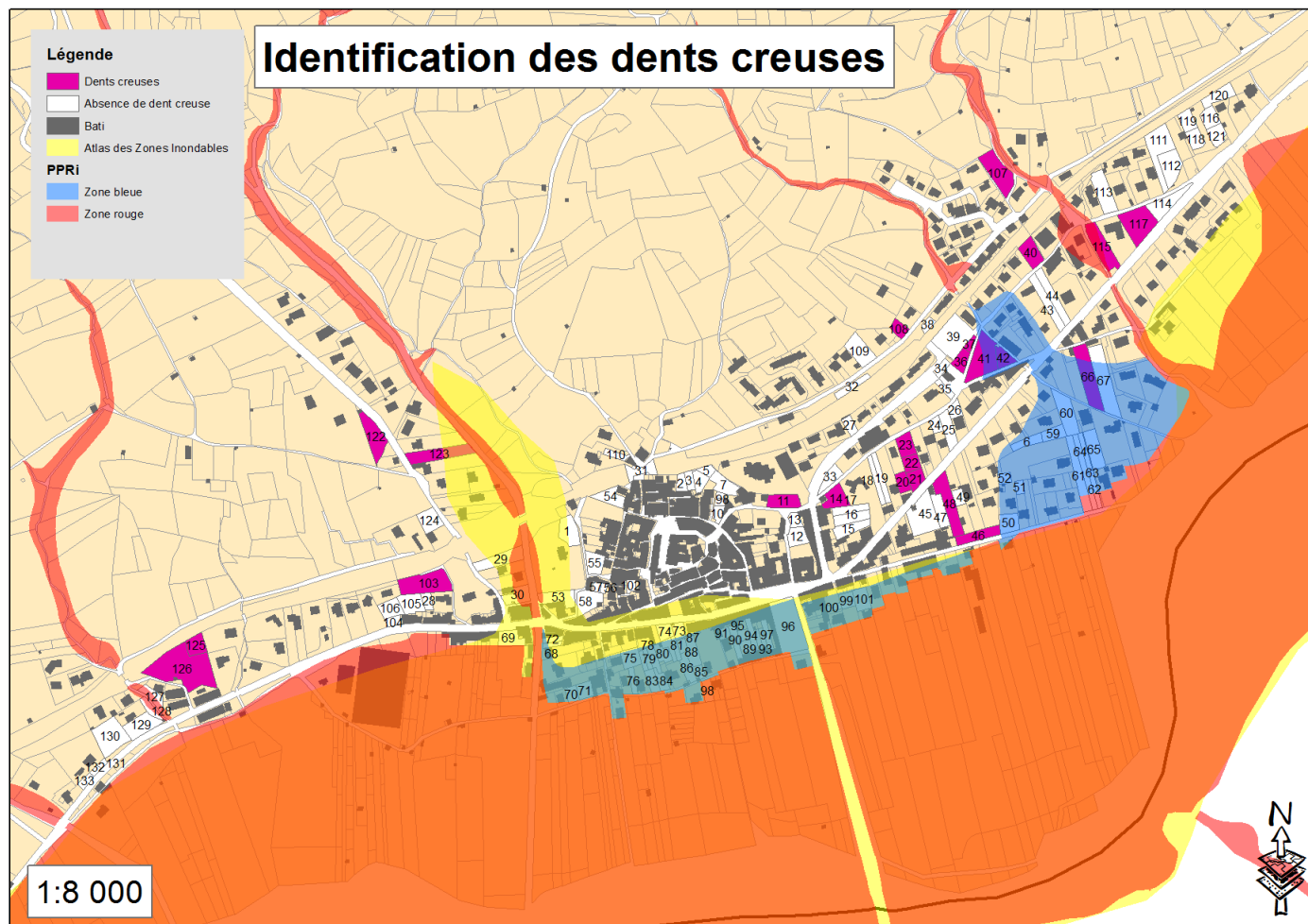


- Les dents creuses

23 dents creuses
identifiées*

Soit 2,27 Ha

(987 m² en
moyenne
dent creuse)



*Cf. Détail dans tableau annexe

L'impact du risque inondation sur les zones U/AU/dents creuses (important pour l'estimation des besoins fonciers).

Dispositions constructives du PPRI

En R :

Interdit : Les constructions nouvelles et les créations de logements, les reconstructions de bâtiments dont tout ou partie du gros œuvre a été endommagé par une crue.

Autorisé : L'extension de bâtiments d'habitation existants dans la limite de 20 m² d'emprise au sol (une seule fois).

En RU :

Interdit : Les reconstructions de bâtiments dont tout ou partie du gros œuvre a été endommagé par une crue, Les constructions nouvelles, Les constructions ou aménagements à caractère vulnérable telles que : écoles, crèches, établissements sanitaires, installations classées,...

Autorisé : Les créations de logements, d'activités ou de surface habitable sur constructions existantes (changement de destination) ; L'extension de bâtiments d'habitation existants dans la limite de 20 m² d'emprise au sol (une seule fois).

En BU :

Interdit : Les reconstructions de bâtiments dont tout ou partie du gros œuvre a été endommagé par une crue ; Les constructions à caractère vulnérable telles que : écoles, crèches, établissements sanitaires, installations classées,...

Autorisé : Les créations de logements, d'activités ou de surface habitable sur constructions existantes (changement de destination) ; L'extension de bâtiments d'habitation existants dans la limite de 20 m² d'emprise au sol (une seule fois).
La création de constructions nouvelles, sous réserve.

En zone inondable hors PPRI (AZI)

La DDTM demande que *le PLU interdise toute construction à caractère vulnérable ou stratégique dans l'emprise de la zone inondable située entre l'enveloppe de la crue centennale et celle de la crue exceptionnelle cartographiée à l'AZI.*

- Le renouvellement

Evolution typologique et/ou morphologique d'un secteur bâti et/ou aménagé, participant à l'augmentation du parc résidentiel, à travers notamment :

✓ *Le renouvellement d'îlots vétustes et de friches urbaines (presque exclusivement sur le centre ancien)*



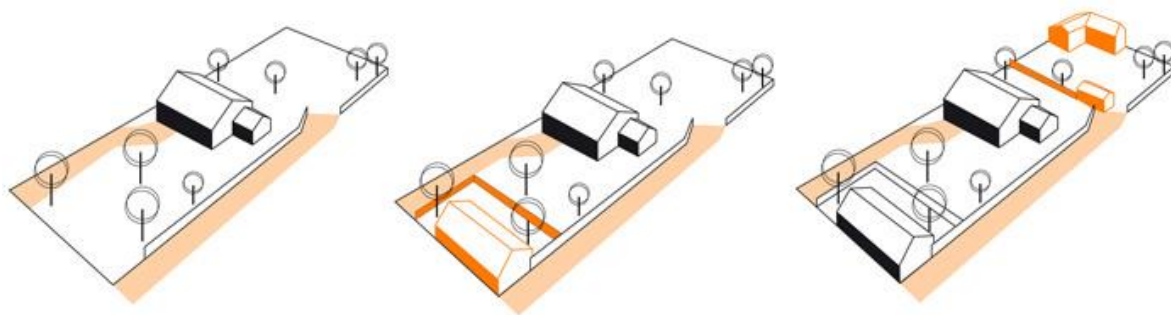
2. Capacités d'accueil

- La densification (*objectifs à déterminer dans le projet*)

Construction d'un nouveau
logement suite à une
division parcellaire

→ Loi ALUR

→ BIMBY (« *Build in my
backyard* »)



- Le changement de destination de certains bâtiments

- Pas de potentiel pour les bâtiments agricoles (L151-11.2 du code de l'urbanisme)
- Potentiel éventuel mais limité pour les bâtiments agro-industriels ?



- Les extensions

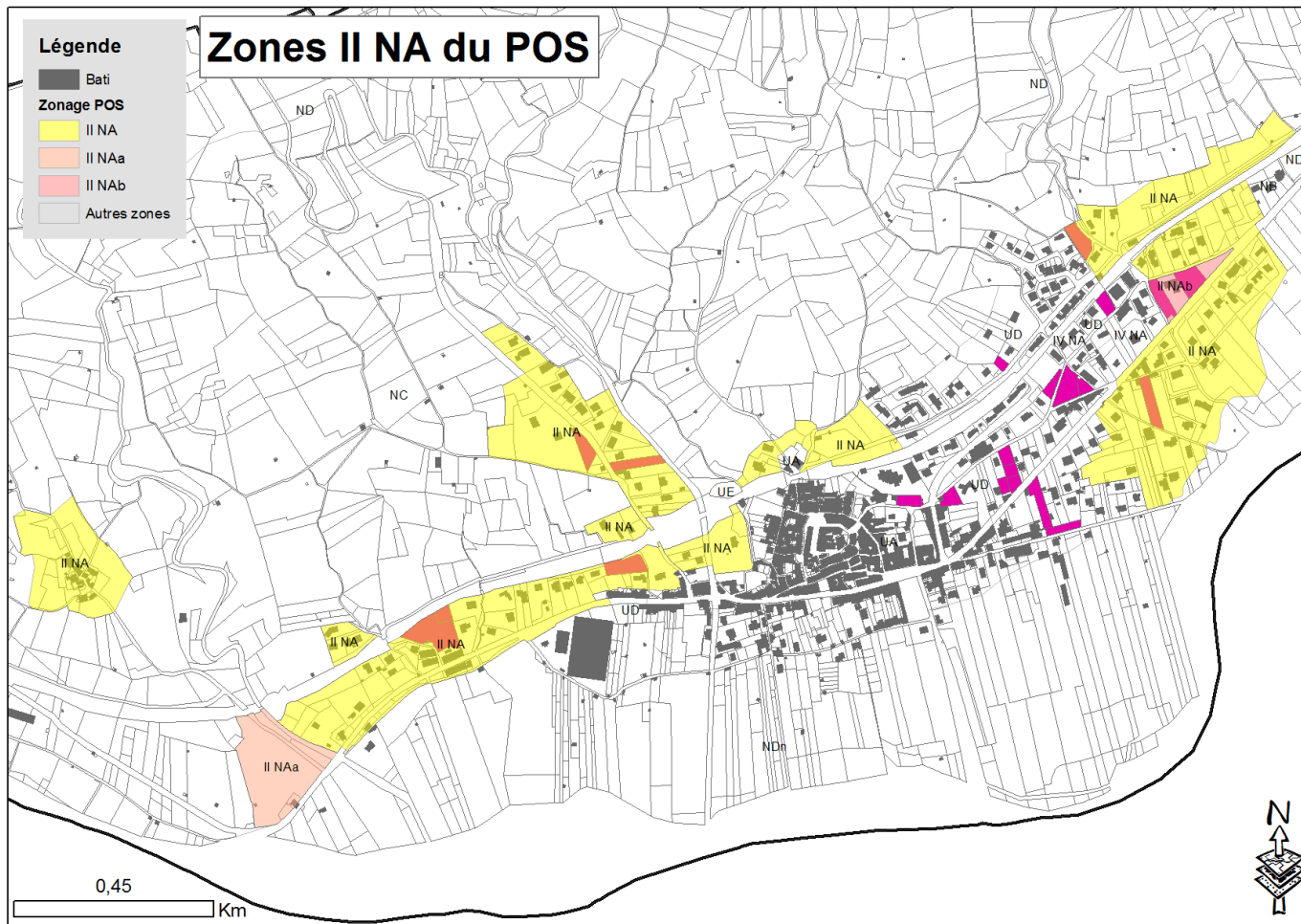
L142-4 Code de l'urbanisme

→ Rappel : Hors SCoT = Principe de constructibilité limitée

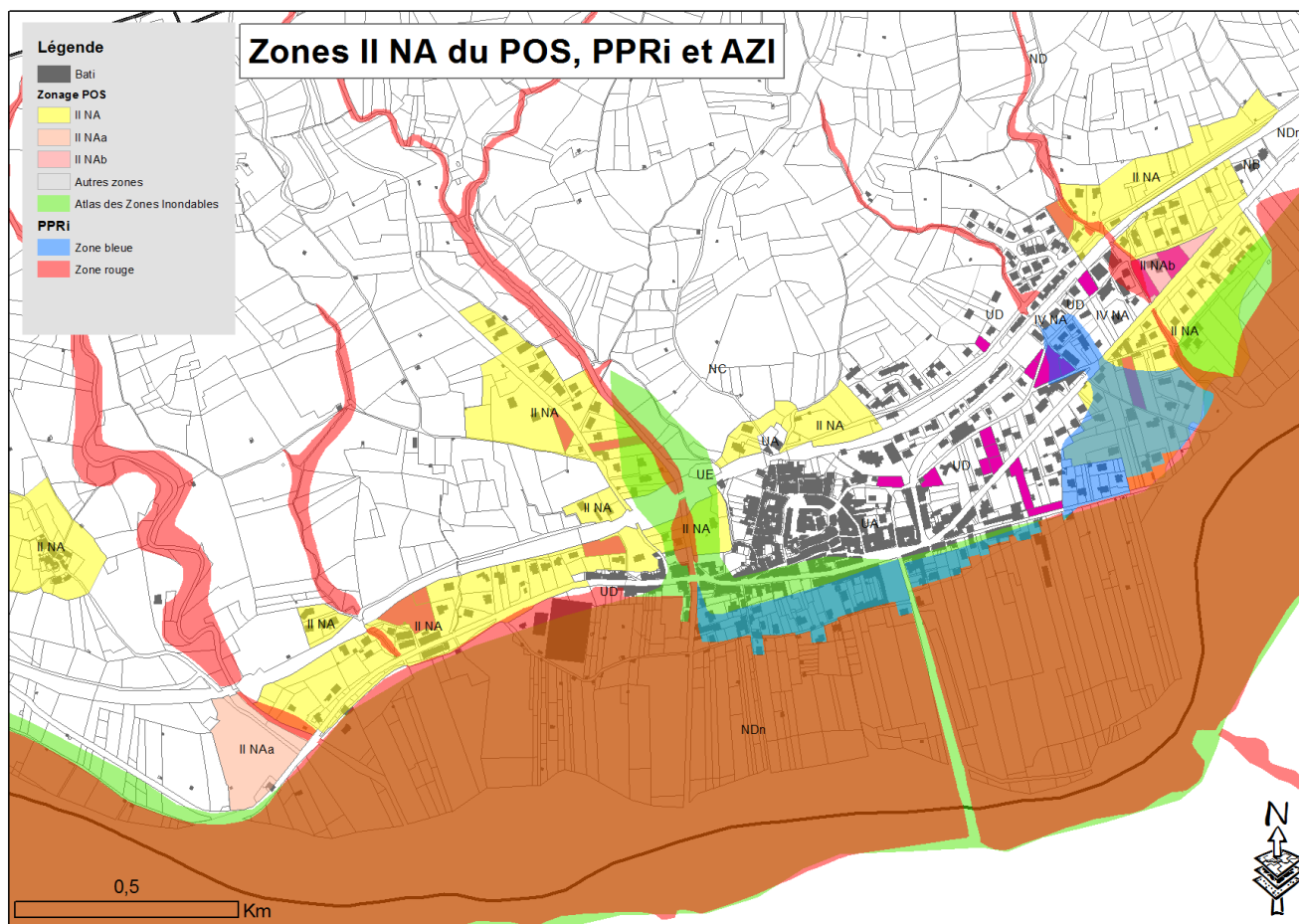
→ Principe d'urbanisation en continuité de l'existant



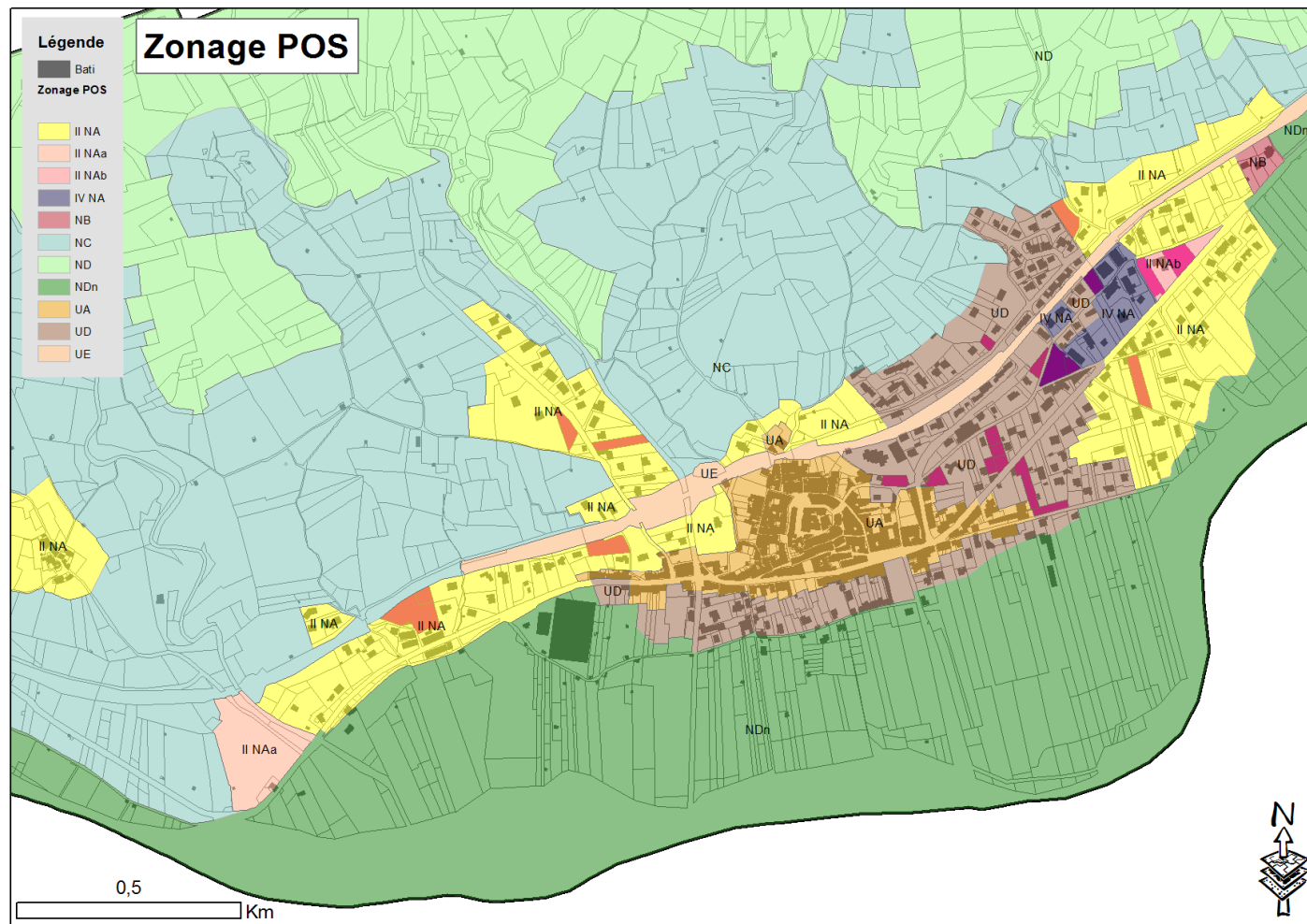
- Les extensions / Potentiel sur les zones II NA existantes (POS)



- Potentiel sur les zones II NA existantes (POS) et prise en compte du risque Inondation



- Les extensions / Potentiel sur les autres zones (futures zones AU du PLU)



A déterminer

3. Prospective urbaine

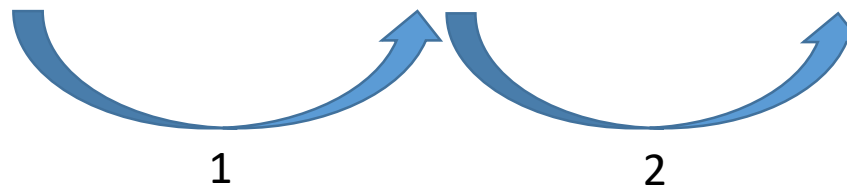
- a. Démographie
- b. Logements
- c. Foncier



a. Démographie

- La dynamique démographique générale

Population 1999	Population 2006	Population 2012	Evolution 1999-2006	Taux de croissance 1999-2006	Evolution 2006-2012	Taux de croissance 2006-2012	Evolution 1999-2012	Taux de croissance 1999-2012
890 hab.	1 034 hab.	1 033 hab.	+144 hab.	2,17%	-1 hab.	-0,02%	+143 hab.	1,15%



- Un rythme démographique marqué par 2 périodes :

1) 1999/2006 : une croissance très forte (2,17%)

2) 2006/2012 : un arrêt de la croissance (-0,02%)

→ Crise nationale de production de logements

→ Crise politique communale

- Un territoire qui reste attractif (bassin d'emplois, cadre de vie, accessibilité,...)

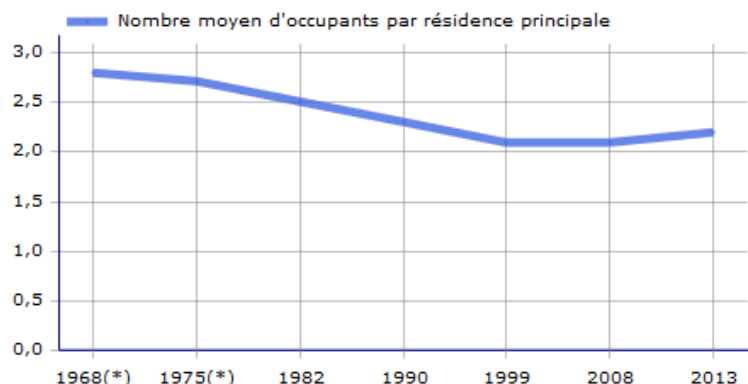
3. Prospective urbaine

- Les caractéristiques de la population

- Un vieillissement de la population (un indice de vieillissement (144,23%) supérieur à celui du Département (109,45%) et à celui de la Région (117,57%), et une augmentation du nombre de personnes ayant plus de 60 ans)
- Une diminution de la taille des ménages (2,13 en 2012 contre 2,18 en 1999)

Des tendances qui s'inversent ?

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages

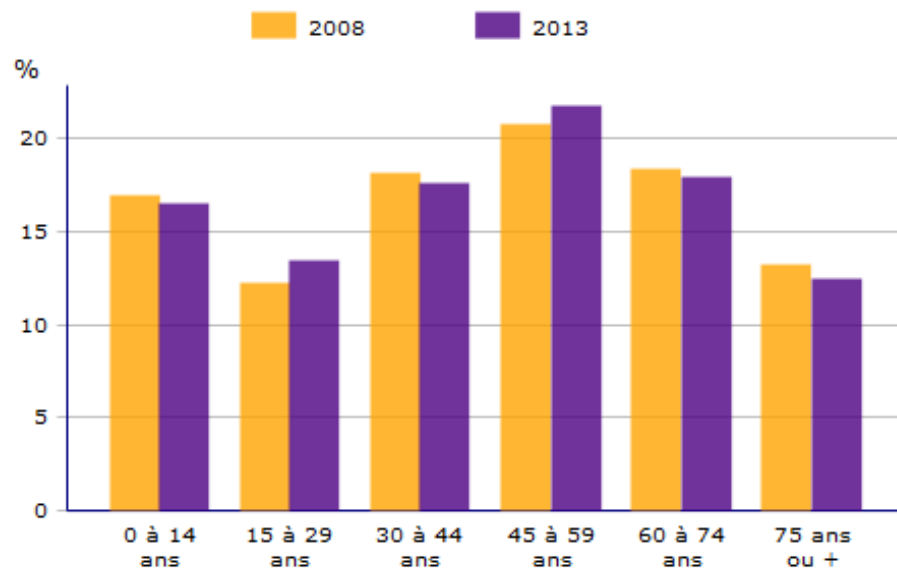


(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

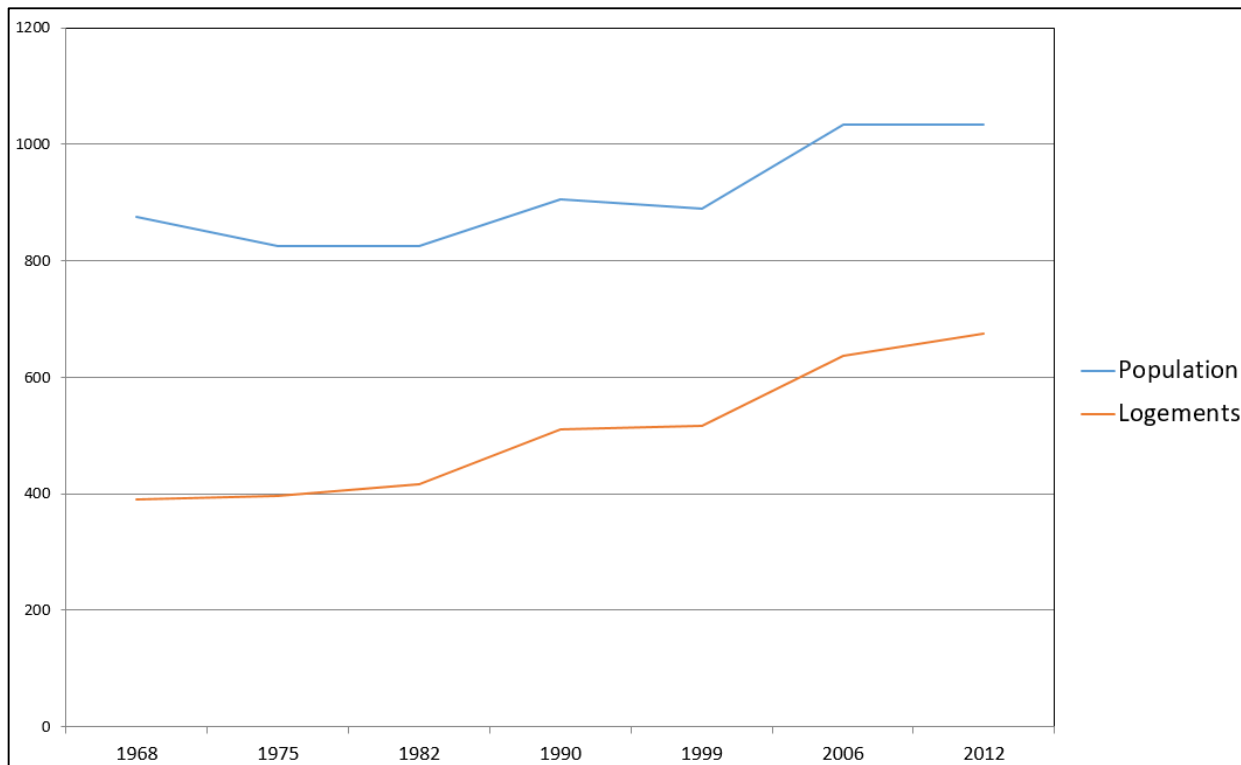
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

b. Logements

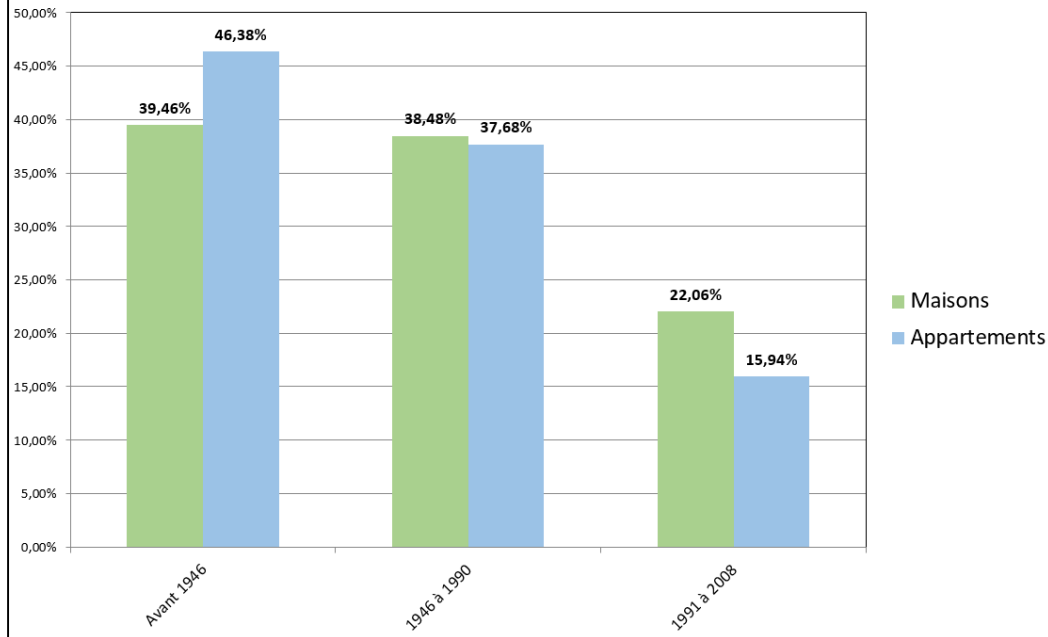
- Un nombre de logements qui augmente plus vite que la population



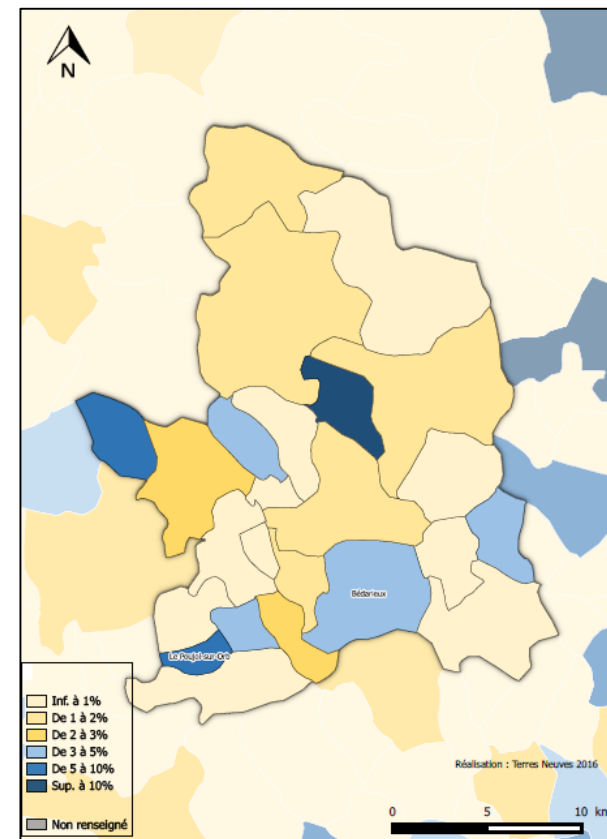
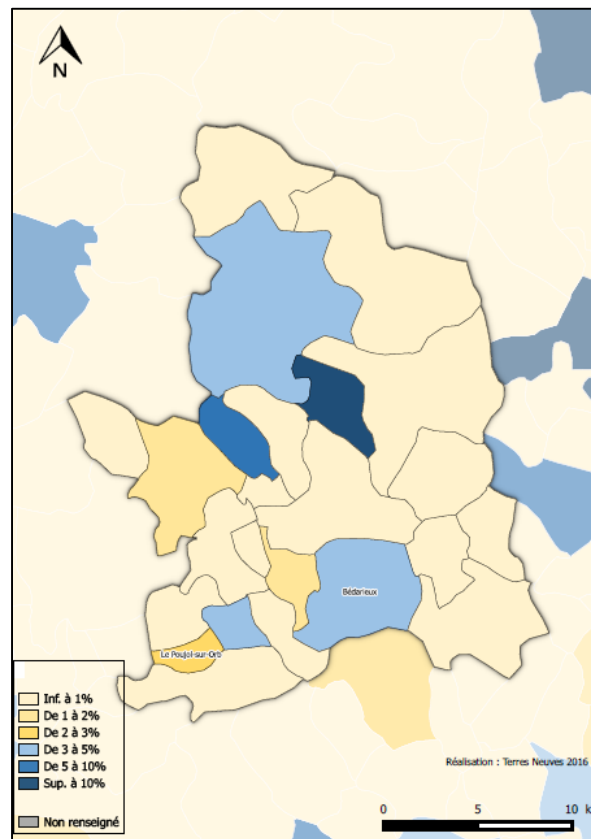
- Un parc de logements relativement ancien

- Un parc de logements composé en partie de logements vétustes/en ruine

Ancienneté du parc de logement (%) (Source INSEE 2012)



- Une majorité de propriétaires (63,33% de propriétaires en 1999, contre 60,55% en 2012)
- Une part importante de résidences secondaires (près de 10% des logements sont des résidences secondaires)
- Une augmentation du nombre de logements sociaux (10 logements sociaux en 1999 et 25 en 2012)



Part de logements sociaux parmi les résidences principales en 1999 et en 2012

- La vacance

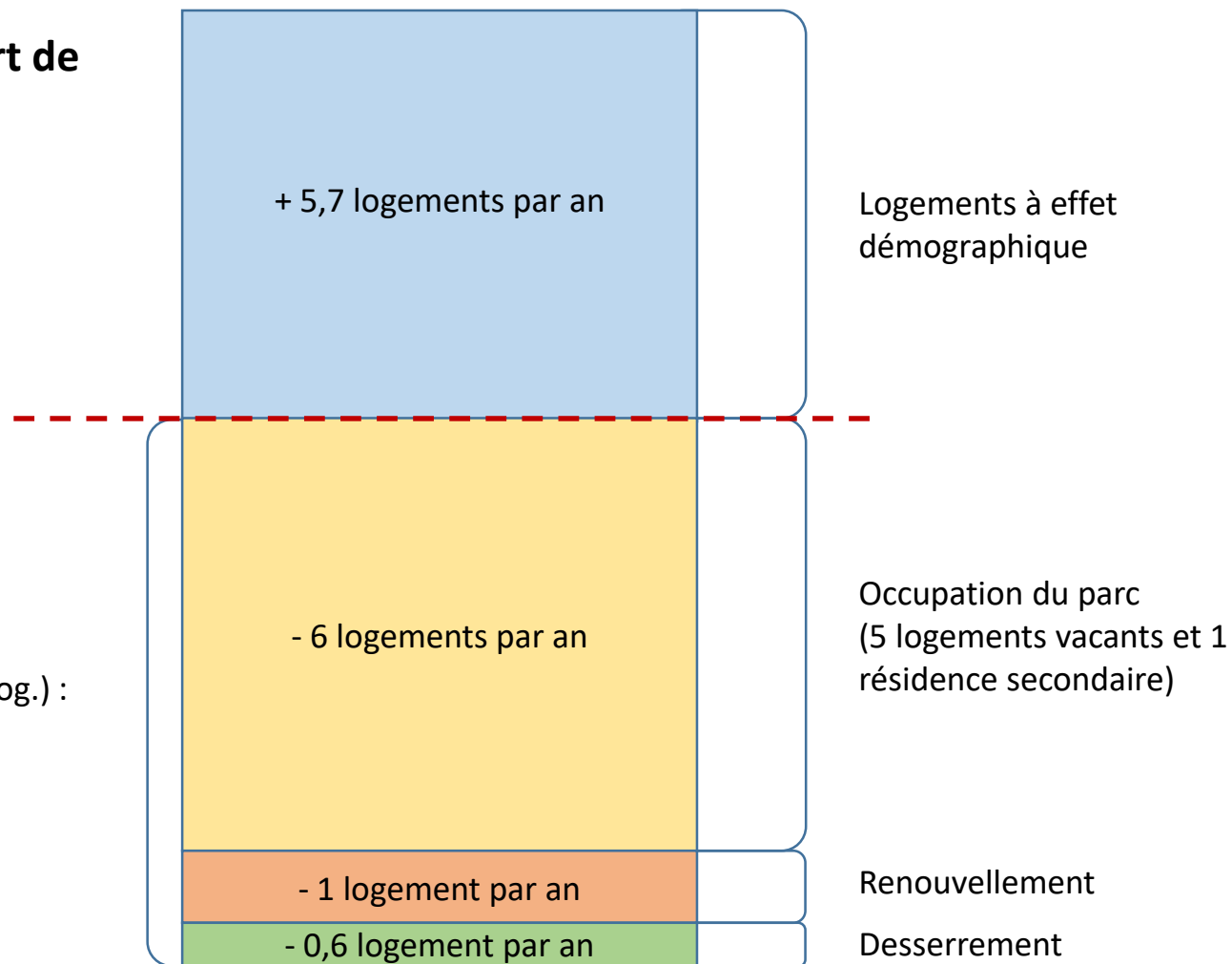
120 logements
vacants en 2012,
soit environ 18%
du parc

→ Objectif cadre
(DDT) : Réinvestir
3 logements par
an sur la période
du PLU



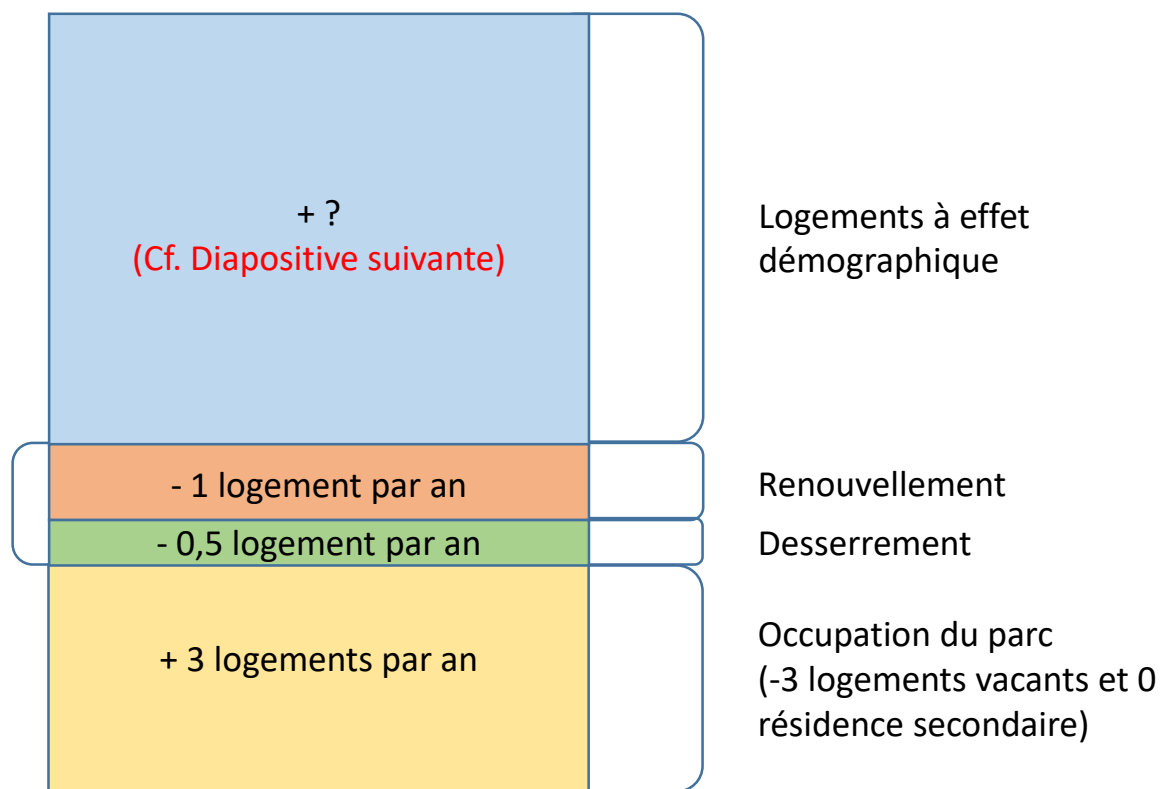
- Estimation du point mort de construction 1999/2012

Point mort de construction (7,6 log.) :
Maintien de la population



- **Estimation du point mort de construction pour la période à venir (projet)**

Point mort de construction :
Maintien de la population



- Premières proposition de scénarios de croissance adaptés

SCENARIOS PROPOSES	Taux de croissance	Pop. à terme	Nombre d'hab. supplémentaires	Point mort			Besoins en logements	Logements accueillis sur les dents creuses	Densification	Logements accueillis sur les zones IINA du POS actuel	Logements à accueillir en extension	Besoins fonciers en extension (sur la base de 14 logements / Ha)
				Renouvellement	Desserrement	Occupation du parc						
A	1,15%	1 208	+131	-10 log.	-5 log.	+30 log.	51	15	5	10	21	1,50
B	0,5%	1 133	+56				13	15	5	10	0	0
C	1,5%	1 250	+173				72	15	5	10	42	3,00

Données susceptibles d'évolution

Scénarios proposés sur la base des tendances de la période récente :

A : Scénario « fil de l'eau » sur la base de la moyenne constatée de 1999 à 2012 ;

Scénarios B et C : proposés sur la base des amplitudes maximales de croissance connues de 1999 à 2012 (1999-2006 : + de 2% ; 2006-2012 : 0%).

→ Orientations Générales associées : accueil démographique

- Envisager une croissance maîtrisée de la population, en lien avec les capacités d'accueil du village et du bassin de vie
- Un taux de croissance retenu autour de 1% – 1,2%

→ Orientations Générales associées

Optimiser l'enveloppe villageoise et redonner de l'attractivité au cœur de village

- Réinvestir le parc vacant,
- Encourager le comblement des « dents creuses »,
- Encadrer et maîtriser la densification pavillonnaire,
- Prévoir une/des extension(s) compacte(s) et greffée(s) au village,
- Diversifier le parc de logements et proposer une offre en logements sociaux,
- Conserver le caractère et la délimitation du hameau de la Borie Basse (=réajuster le zonage en conséquence).

4. Mobilités



- **Première approche**

L'axe principal



La voie verte

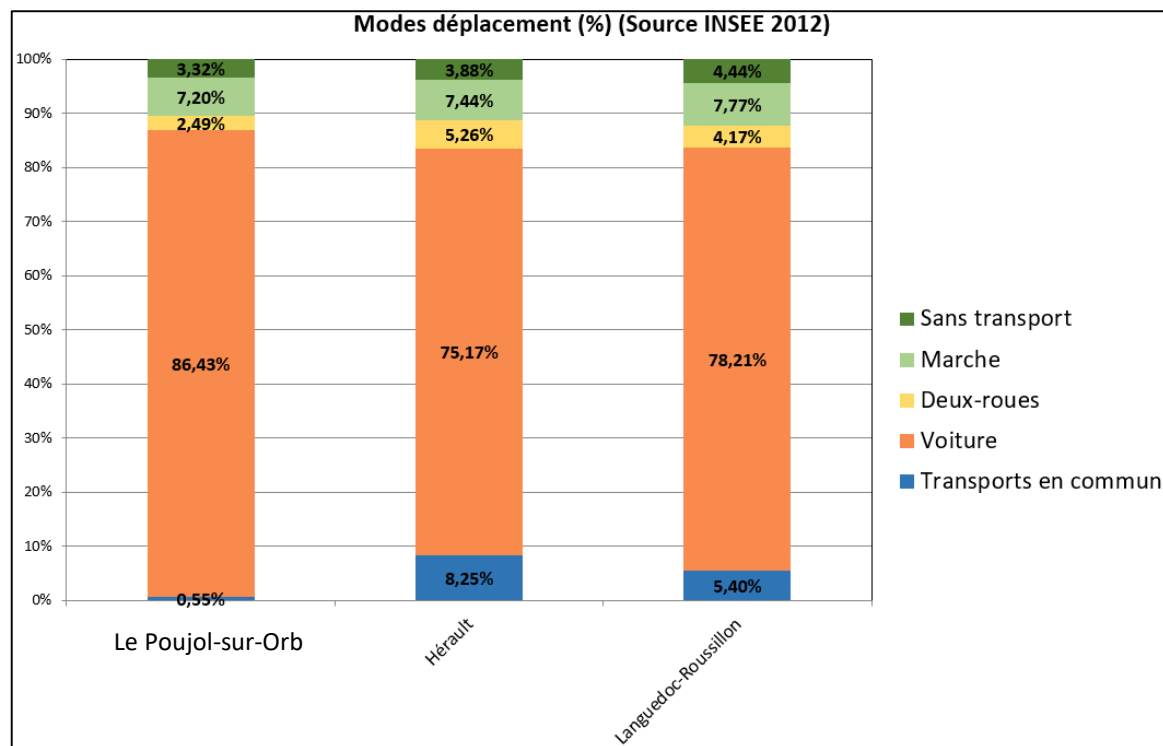


Le stationnement

4. Mobilités

- Usages et modes de déplacement

- Usage prépondérant de la voiture, mais une mise en avant des modes doux à conforter (voie verte)
- Dangerosité de l'axe principal (vitesse élevée, trottoirs impraticables,...)



- La mobilité : un enjeu majeur sur le territoire

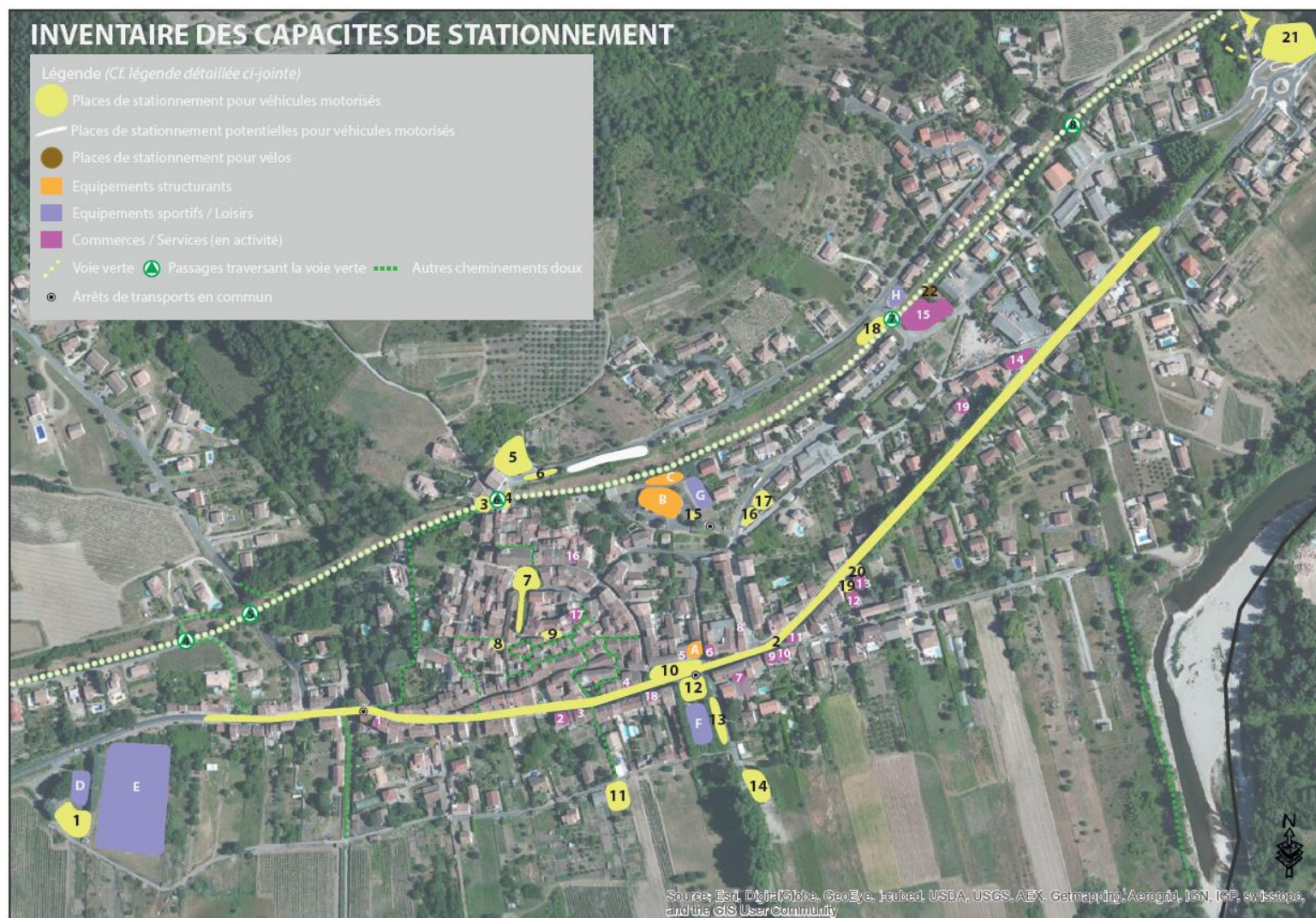
- Dangers de l'axe principal (vitesse élevée, trottoirs impraticables,...)
- Déplacements difficiles que ce soit en voiture, en vélos, à pieds ou autre
- Stationnement diffus et gênant (véhicules abandonnés)



- Les capacités de stationnement

- 286 places de stationnement gratuites, dont 12 réservées aux PMR
- 5 emplacements pour vélos le long de la voie verte au niveau de la Guinguette

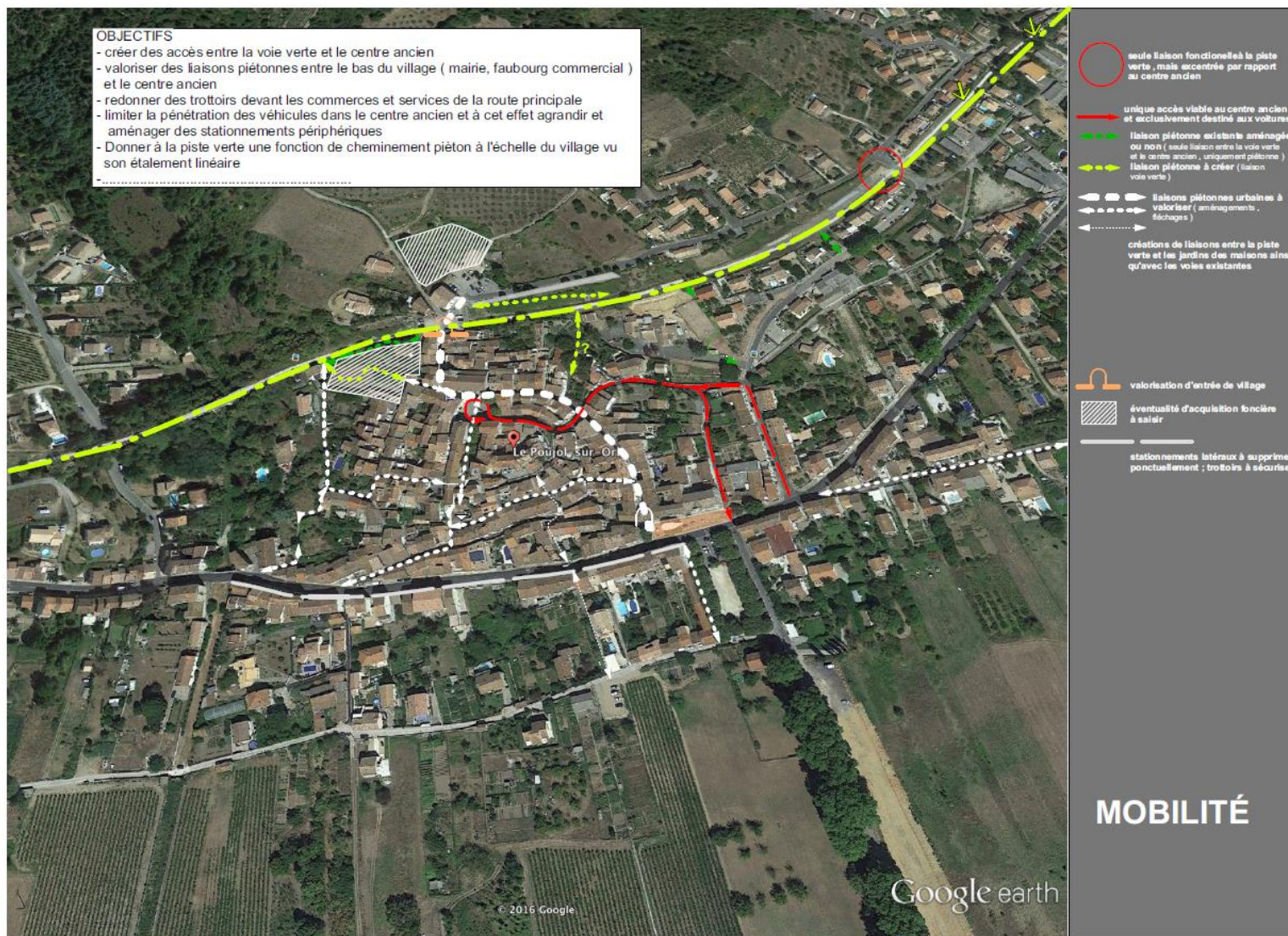




- Etude de requalification de la traversée du village







Passages traversant la Voie Verte

Localisation (d'Ouest en Est)	Passage sous / sur voie verte	Accessibilité	Voie unique / Double voie	Signalisation / Sécurité	Remarques diverses
1- Premier passage à l'Ouest du Village (Avant la nouvelle station d'épuration) NON VISIBLE SUR LE SCHEMA	Même niveau que la voie verte		Double voie / Double sens		
2- Route permettant d'accéder à la Borie Basse NON VISIBLE SUR LE SCHEMA	Sous la voie verte	Hauteur de passage limitée à 3,3m	Voie unique / Double sens		
3- Route perpendiculaire à la rue principale et traversant des bâtiments agricoles avant le stade en venant du centre NON	Sous la voie verte		Voie unique / Double sens		
4- Le Viala	Sur la voie verte	Pont piéton		Pas de signalisation	Pont enherbé et étroit
5- Rue de l'Espinouse	Sous la voie verte	Hauteur de passage limitée à 3,2m	Voie unique / Double sens	Panneau indiquant la priorité sur la voie	
6- Rue de la Clastre	Sur la voie verte		Voie unique / Double sens		
7- Rue de la Gare (Guinguette)	Même niveau que la voie verte		Double voie / Double sens		
8- Rue du Chemin Vieux	Sous la voie verte		Voie unique / Double sens		



voirie ancienne ponctuellement inaccessible aux véhicules , ne permettant qu'une circulation à un sens (sauf la montée de la place)



voirie récente permettant une circulation à double sens

→ Orientations Générales associées

Faire évoluer les pratiques de mobilité sur le village en développant les alternatives à la voiture individuelle

- Mettre en œuvre un urbanisme des « courtes distances »,
- Créer un maillage complet pour les modes doux de déplacements,
- Conforter l'offre en transports collectifs,
- Rééquilibrer les espaces publics au profit des modes doux de déplacements,
- Accompagner la requalification de la voie principale (sécurisation, stationnement notamment),
- Encourager le covoiturage (en lien notamment avec « Rézo pouce »...).

→ Orientations Générales associées

Valoriser la présence de la voie verte

- Créer un maillage de modes doux de déplacements à l'échelle du village greffé sur la voie verte,
- Permettre le développement d'un système de vélos en libre-service,
- Encourager/demander la mise en place d'accès piétons directs à la voie verte depuis les parcelles attenantes, notamment pour les nouvelles constructions,
- Permettre la mise en place d'un « itinéraire bis » (découverte du village, accès aux commerces...), en lien avec le PNR,
- Prendre appui sur la Voie Verte afin de connecter les nouveaux quartiers à la vie villageoise/au bassin d'emploi.

→ Orientations Générales associées

Repenser le stationnement sur le village :

- Proposer une offre suffisante pour les habitants et les équipements/services/commerces,
- Désengorger et fluidifier le stationnement sur l'hypercentre (marquage, zone bleue...?),
- Renforcer/créer des parkings décentrés (un au Nord, un au Sud ?).